

**ECOLE NATIONALE SUPERIEURE
DE BIBLIOTHECAIRES**



**LE SERVICE
DE
DOCUMENTATION REGIONALE
DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
DE LYON**



MEMOIRE

présenté par



Jean-Marie PAUL

sous la direction de M^{me} SABBAH



1978

14^{ème} Promotion

INDEX DES SIGLES ET ABREVIATIONS

- A.C.R.P.P. : Association pour la Conservation et la Reproduction
Photographique de la Presse
- A.N.P.E. : Agence Nationale Pour l'Emploi
- B.B.F. : Bulletin des Bibliothèques de France
- B.G.R.M. : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- B.M. : Bibliothèque Municipale
- B.N. : Bibliothèque Nationale
- C.C.I. : Chambre de Commerce et d'Industrie
- cf : confer
- C.G. : Conseil Général
- C.R. : Conseil Régional
- C.R.D.P. : Centre Régional de Documentation Pédagogique
- D.A.T.A.R. : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à
l'Action Régionale
- D.L. : Dépôt Légal
- i.e. : id est (c'est à dire)
- I.E.P. : Institut d'Etudes Politiques
- I.G.N. : Institut Géographique National
- I.N.S.E.E. : Institut National de la Statistique et des Etudes
Economiques
- O.E.R.A. (ou Observatoire) : Observatoire Economique Rhône-Alpes
- O.R.E.A.M. : Organisme Régional d'Etudes et d'Aménagement des
Aires Métropolitaines
- v. : voir
- vol. : volume
- y.c. : y compris

I N T R O D U C T I O N

Il convient de présenter l'originalité du service(I); et la démarche suivie pour cette étude(II).

I) L'ORIGINALITE DU SERVICE

Le but de cette recherche est de montrer les diverses facettes du "Service de Documentation Régionale"(S.D.R.) de la B.M. de la Part-Dieu à Lyon.Ce service, grâce à des locaux, des moyens financiers et un personnel adéquats, réalise un travail peu commun dans les bibliothèques à la fois quant à son objet(A)et son ampleur(B):

A) SON OBJET

Dans les bibliothèques publiques françaises, il est plus courant de voir l'accent mis sur la conservation des documents et sur leur mise à disposition au lecteur, non sans quelque appréhension:

"Tel est le triste sort du livre prêté;

Souvent il est perdu, toujours il est gâté."

(Ch.NODIER) (1)

Certes, dans la simple mise à disposition de livres au lecteur, il y a déjà un aspect documentaire. Encore faut-il un personnel disponible pour renseigner; que les documents soient regroupés en un endroit commun, mis en relation grâce au classement et aux fichiers et si possible exposés pour attirer l'attention du plus grand nombre.

- Cependant, le S.D.R. ne se limite pas à cette fonction traditionnelle de bibliothèque et réalise un travail proche de celui effectué dans un centre de documentation: son rôle est d'exploiter les documents de toute nature sur la Région acquis par le service (2) ou ^{lui} parvenant gratuitement, et d'en extraire les éléments pouvant intéresser la documentation régionale, l'essentiel de celle-ci étant en libre-accès.

B) SON AMPLEUR (annonce du plan)

Une première partie essaiera de montrer quelle est la place du S.D.R. (moyens du service, comparaison avec d'autres bibliothèques lyonnaises) en ayant soin auparavant de situer les problèmes généraux de documentation régionale.

Si les moyens en personnel, en locaux, en crédits sont assez remarquables dans le contexte français, on peut mesurer également l'ampleur des travaux effectués par le S.D.R. : à travers l'analyse de son fonds (2ème partie), notamment de certains modes d'acquisition

assez uniques en France; et par l'analyse de son travail documentaire (3ème partie) lui aussi très développé, en particulier quant aux fichiers ou aux dossiers de presse réalisés. On mesurera également une partie de l'impact du service dans le public à travers l'analyse des demandes de renseignements des lecteurs. Il n'est pas dans l'objet de cette étude de réaliser une enquête de type sociologique du public de la salle. On se limitera ici à une analyse côté "amont", i.e le travail interne du service: le public n'intervient dans cette étude que comme élément d'appréciation de l'efficacité du service et non comme objet central de l'enquête.

II) LA DÉMARCHE DE L'ENQUÊTE

A) A LA B.M. DE LA PART-DIEU.

1/ Les recherches se sont évidemment effectuées en majeure partie au S.D.R. Nous remercions le personnel du service, en particulier Mme Yvette WEBER, conservateur du S.D.R., pour son accueil et sa disponibilité à répondre à nos questions.

Outre les renseignements recueillis oralement, le travail a porté sur la lecture:

- des rapports annuels et des notes administratives;
- des archives: un dépouillement du courrier depuis la création du service à la Part-Dieu (1975) a été effectué: lecture des commandes et demandes de renseignements, pointage du courrier, ...

Etude de la salle (classement, fichiers, cahier de suggestions, ...)

2/ D'autres services de la B.M. de la Part-Dieu ont été visités,

- service des acquisitions (2)

- " du Dépôt Légal.

B) A L'EXTERIEUR

Pour mieux délimiter le champ d'action du service et esquisser des comparaisons, certaines visites ou envois de lettres ont paru nécessaires:

1/ Au niveau local ou régional

- Visite des Archives Municipales, ...

- Certaines visites, effectuées dans le cadre de l'E.N.S.B. (Centre de documentation Théâtrale, Observatoire économique, ...) ou en raison des études précédentes de l'auteur (Institut d'Etudes Politiques) ont permis d'acquérir une vision plus étendue des problèmes de documentation.

2/ A Paris

Egalement à l'occasion d'une visite de l'E.N.S.B. (B.N.), la visite de la Régie du Dépôt Légal au niveau central a été l'occasion de glaner quelques renseignements.

3/ Envoi de lettres

Enfin, l'auteur de ces lignes, s'il avait son exposé sur le S.D.R de la Part-Dieu, avait pourtant besoin de bases de comparaison avec les autres bibliothèques françaises. Il a rédigé un questionnaire (cf annexe I) qu'il a envoyé aux B.M. des villes chef-lieux de Région et/ou détentrices du dépôt légal régional d'imprimeur. Un tableau-dépliant (cf annexe 2B) synthétise ces réponses; quelques commentaires relatifs à ces bibliothèques seront effectués au long de cet exposé. (3)

NOTES

- (1) PETIT (Karl) - Le dictionnaire des citations du monde entier ... - Marabout, 1960. - p.243.
- (2) Comme on le verra plus loin, une partie des acquisitions se fait par le service central, une partie par le S.D.R. lui-même.
- (3) Que les responsables des bibliothèques qui ont répondu à notre questionnaire (et ont pris parfois la peine d'envoyer documents ou lettre détaillée) soient ici remerciés.

Avant d'analyser les activités du S.D.R., il convient de préciser quelques concepts, en allant du général au particulier:

1/Définition de la Région

2/Documentation locale et régionale

3/La bibliographie régionale

4/Le centre de documentation régionale

Le concept de "documentation régionale" a des difficultés à s'imposer dans les B.M. françaises. Il n'a d'ailleurs fait l'objet, on le verra, que de rares analyses de la part des bibliothécaires. En revanche, la notion de "Région" a, au plan administratif, une signification bien précise:

1/ DEFINITION DE LA REGION

Si le mot de "Région" est ancien, la délimitation de cadres d'administration économique intermédiaires entre l'Etat et les départements est récente: elle correspond notamment aux préoccupations nouvelles de planification et d'aménagement du territoire. C'est ainsi que sont créées dans les années 60 (1) des "Circonscriptions d'Action Régionale" regroupant les départements ayant entre eux des affinités économiques. Leur nombre s'élève à 22 après l'adjonction de la Corse.

La loi du 5 Juillet 1972 complète cette évolution en donnant à ces Circonscriptions le nom de "Régions": p.ex. Lyon fait partie de la Région Rhône-Alpes.

Cependant encore aujourd'hui dans le langage courant, le mot "région" (avec une minuscule) sert à désigner une aire géographique plus restreinte et tend quelquefois à se confondre avec le qualificatif "local":

2/ DOCUMENTATION LOCALE ET DOCUMENTATION REGIONALE; BIBLIOGRAPHIE LOCALE ET BIBLIOGRAPHIE REGIONALE.

a) En revanche, les adjectifs régional ou local, accolés au mot "documentation" (ou "bibliographie") prennent une signification plus précise. (1 bis).

(1) Décrets des 7 Janvier 1959 et 14 Mars 1964.

(1bis) Dans le B.B.F. de Déc. 1957, p. 883, M. LELIEVRE rappelait fort justement que si "toutes les bibliothèques doivent faire de la documentation locale, (...) seules quelques-unes d'entre elles sont bien placées géographiquement, historiquement et techniquement pour faire oeuvre utile dans le domaine de la documentation régionale".

Au plan pratique, la distinction n'est pourtant pas simple: toute grande bibliothèque de province possède un fonds local et régional. Mme Gauthier le notait déjà en 1958 (3), rappelant la "difficulté de tracer une frontière méthodique entre fonds local et fonds régional, puisque la ville principale, siège normal de la bibliothèque, est aussi le siège d'administrations provinciales". Les fonds locaux des bibliothèques chef-lieu de Région ne sont-ils pas toujours noyés dans les fonds régionaux? (4) Et les bibliographies régionales n'englobent-elles pas les éléments d'une bibliographie locale?

En fait, la bibliographie régionale est un des éléments de la documentation régionale. La définition la plus claire de la documentation régionale est en effet la description matérielle de ses composantes. Lors de la constitution de la salle régionale de Lyon, M. ROCHER a tenté de cerner ce qu'on peut entendre concrètement par "documentation régionale": (5) (C'est nous qui soulignons) :

- *1 - L'exploitation bibliographique des informations sur la Région, contenues soit dans des publications régionales, soit dans des publications générales (ouvrages comportant des chapitres ou périodiques sur la région ou une partie de la région).
- 2 - L'établissement d'instruments de travail tels que: liste d'organismes locaux ou régionaux, catalogue collectif de publications régionales, etc...
- 3 - La constitution de Dossiers sur des sujets précis.*

Voilà ainsi tracé le programme des activités que devrait avoir toute B.M. "régionale"; en réalité bien peu de bibliothèques en France ont la possibilité matérielle de le remplir, malheureusement.

La distinction entre bibliographie locale et bibliographie régionale mérite aussi d'être évoquée.

b) La bibliographie locale

Selon M. RICHTER (6), elle est "le recensement de tous les travaux consacrés à une collectivité locale et de toutes les publications relatives à des événements qui ont marqué l'activité et le comportement de toute ou d'une partie de cette collectivité à un moment donné" (...), elle "doit être limitée aux particularités et particularismes locaux".

(3) GAUTHIER (Marie-Madeleine) Fonds local et régional des B.M. Observations soumises à l'examen critique des bibliothécaires. Limoges, 21 Mars 1958. - 11 f. (Etude citée par M. Richter)

(4) La B.M. de Chalons nous a répondu cependant qu'elle faisait une telle distinction dans ses fonds.

(5) ROCHER (Jean-Louis). Note sur la documentation régionale. 10 Décembre 1973. - 1 f.

(6) RICHTER (Noé). La documentation locale, B.B.F., 1963, n°5, p.204.

Juridiquement, nous n'emploierions plus aujourd'hui le terme de collectivité locale en ce sens, beaucoup trop large dans la mesure où non seulement une commune ou ensemble de communes est une collectivité locale, mais aussi un département. En prenant pour zone de dépouillement l'agglomération, voire l'arrondissement, il s'agit encore d'une bibliographie locale; mais étendue au département?

En effet, la bibliographie locale se distingue :

- de la bibliographie urbaine, même si les répertoires de bibliographie locale portent tous un nom de ville. Car la ville où se trouve le service qui rédige la bibliographie locale est le siège des activités de toute une zone d'influence dont elle est le centre d'attraction. A une époque où toutes les villes ont une agglomération, voire une communauté urbaine, s'en tenir à une commune serait tronquer la réalité locale.
- de la bibliographie régionale : Tous les auteurs s'accordent pour affirmer que celle-ci est un instrument au service des chercheurs. Dans l'optique la plus stricte, p. ex. F. HIMLY (7), elle doit sélectionner "ouvrages et articles reposant sur des recherches originales, ce qui élimine les ouvrages de circonstance, les plagiat, les simples résumés et autres productions complètement inutiles au progrès de l'histoire";

3/ LA BIBLIOGRAPHIE REGIONALE

Dans un article paru il y a 20 ans (8), M. ROCHER avait défini le concept de "bibliographie du territoire" : "ensemble comprenant les sciences de l'homme et de la terre, appliquées à une région déterminée (...): le territoire. Ce terme a le mérite d'unir la notion humaine de division administrative et celle de la terre".

Depuis la parution de cet article, la législation évoquée plus haut ayant consacré le terme de "Région", le concept de "bibliographie régionale" devrait tendre à s'imposer partout en France.

a) Le rôle d'une telle bibliographie serait de faire connaître si possible régulièrement et rapidement toutes les publications relatives à chaque Région, quelle qu'en soit la forme matérielle ou le lieu d'origine.

En ^{réalité} ~~fait~~, les conceptions peuvent être diverses quant à son contenu matériel et intellectuel et ses limites géographiques.

b) Contenu

En fait, que doit-on entendre par bibliographie régionale ? Une bibliographie sélective? analytique? critique? Une simple liste des acquisitions de la bibliothèque ?

(7) HIMLY (François) Bibliographie alsacienne 1937-39. STRASBOURG,

F.X. Le Roux, 1951.

(8) v.p. suiv.

En s'en tenant à des considérations pratiques, la dernière solution (liste d'acquisitions) paraît raisonnable et avantageuse à condition que la politique de la bibliothèque vise l'exhaustivité: une bibliographie critique prendrait beaucoup de temps et supposerait un personnel nombreux et spécialisé. Ce travail peut d'ailleurs être réalisé par des revues spécialisées d'Université ou de sociétés savantes, ou en collaboration avec elles. Néanmoins, il est évident qu'une bibliographie critique et/ou sélective rend d'autres services, souvent appréciables pour le chercheur. (9)

En revanche, une liste d'acquisitions de la bibliothèque, complétée par divers fichiers (dépouillement d'articles, fichier matières, ...) semble la solution la plus rentable, parce que moins coûteuse et rendant les services essentiels qu'on peut en attendre (cas de Lyon; cf. 3^{ème} Partie, chap. II). Mais doit-on encore parler de bibliographie régionale pour une simple liste? Oui, si l'on se réfère p.ex. à l'une des définitions de la bibliographie du "Larousse en 3 volumes": "Répertoire périodique d'ouvrages récemment parus". Il est à remarquer que le cours de Mlle MALCLES (p.8), s'il donne les définitions de 14 types de bibliographie (nationale, spécialisée, ...) ne donne pas une définition de la bibliographie régionale, ce qui montre combien ce type de bibliographie doit encore s'affirmer.

c) Limites

Beaucoup de bibliographies régionales sont à caractère historique. De ce fait, la délimitation de leur centre d'intérêt s'est souvent faite à partir des "Provinces". Or la plupart des Régions actuelles ne correspondent pas à une ou plusieurs Provinces. Ainsi, Rhône-Alpes comprend (les départements actuels sont indiqués entre parenthèses) :

Le Lyonnais (Rhône, Loire), la Savoie (Savoie et Haute-Savoie); mais une partie seulement du Dauphiné (Isère, Drôme), de l'ancienne Bourgogne (Ain), et de l'ancien Languedoc (Ardèche).

(8) ROCHER (Jean-Louis) Bibliographie et documentation régionales B.B.F. 1958, n°11, p.783-792.

(9) cf p.ex. : "Une bibliographie critique, dont la périodicité devra être d'une rigueur absolue, constitue la base de tout progrès sérieux des études régionales". Extrait de :

SCHMITT (Pierre) Un exemple de bibliographie provinciale : l'Alsace. In : Musées et collections publiques de France, n°131, Mars 1975, p.103-105.

Par exemple, une revue comme la "Revue de Géographie Alpine" est limitée :

- dans l'espace : seules les Alpes sont concernées
- dans le contenu : une seule discipline, la géographie, est couverte
- dans son classement : il n'y a qu'un ordre alphabétique des auteurs.

Dans l'article de M. ROCHER cité (note 8), l'auteur considérait de telles revues comme des "bibliographies régionales spécialisées". Vu l'extrême variété de leurs conceptions, il posait le problème de leur harmonisation.

4/ LE CENTRE DE DOCUMENTATION REGIONALE

Le recensement et le groupement des matériaux documentaires régionaux justifient la nécessité de créer des "centres de documentation régionale" dans chaque chef-lieu de Région en France. M. ROCHER évoquait déjà cette hypothèse en 1958.

Dans la plupart de ces villes, il n'existe pas de tels centres. (Les réponses à notre questionnaire le montrent : cf. Annexe II B) :

- Il n'y a pas de "centre" (pas de salle ni personnel spécifiques);
- Même s'il y a un fonds régional, il y a peu de "documentation régionale" selon la définition de la p. 7 : le travail documentaire est plus ou moins développé; il n'y a pas toujours de bibliographie régionale, de dossiers de presse, de fichiers documentaires, ...
- Enfin, une coordination reste à faire. Mais ceci est du domaine de la prospective et sera développé en conclusion.

M. ROCHER, Conservateur en chef de la B.M. de Lyon, a entrepris de mettre ses idées en pratique avec le transfert de la B.M. dans de nouveaux locaux. Le "centre" (10) de Lyon peut être considéré comme un modèle pour les autres régions à bien des égards (11). En commençant par l'ampleur des moyens : un tel centre ne peut exister et réaliser un travail documentaire que s'il dispose de locaux et d'un personnel spécifiques, ainsi que de moyens financiers conformes à l'ambition de ses objectifs.

(10) En fait, ce titre a varié selon les époques : le dépliant sur les B.M. de Lyon mentionne une "salle connaissance de Lyon et de la région Rhône-Alpes"; les notes du Service : "salle d'information et de documentation régionale, salle régionale, documentation régionale tout court, Service de Documentation Régionale, ...

Si nous avons retenu le terme de S.D.R. dans notre étude, c'est parce qu'il permettait de désigner surtout le côté interne des activités. Cependant, pour le public, celui de "salle régionale" est bien adapté. Le terme de "centre" semble abandonné.

Caen a un "Service du Fonds Normand" et Strasbourg une "Section des Alsatiques" (mais c'est une B.N.U.)

(11) Il ne faudrait cependant pas oublier d'autres villes "en pointe" comme Caen pour l'audio-visuel et Strasbourg qui a un fonds régional riche et bien exploité.

- 1 Locaux
- 2 Personnel
- 3 Finances

1/ LES LOCAUX

a) Les locaux de la bibliothèque

Autrefois logée dans des locaux anciens et exigus à St Jean, la bibliothèque centrale a déménagé en 1973-74 dans des locaux neufs dans le quartier de la Part-Dieu.

Si elle n'est plus située dans le centre-ville traditionnel, la bibliothèque semble avoir trouvé une implantation correspondant à ses ambitions :

- La proximité d'un très grand centre commercial est un élément favorable à la fréquentation d'un large public. Cependant, alors que les magasins sont ouverts de 10 à 20h (sans compter restaurants et cinémas), la bibliothèque, par manque de personnel, n'est ouverte que de 10h à 18h30 du mardi au vendredi (10h-18h le samedi) (1)
- Elle est bien desservie par les transports en commun (bus, et depuis Mai 1978, métro).
- L'environnement comporte sans doute plus de bureaux que d'établissements culturels. Mais le voisinage de la Radio-Télévision est un élément très positif (2). De même, la bibliothèque est appelée à travailler avec l'Hôtel de la Communauté Urbaine (COURLY), la Cité administrative d'Etat (qui comprend l'Observatoire économique, complément comme on le verra, du S.D.R.)

b) Les locaux du Service

La salle de documentation régionale a ouvert au public en Janvier 1975. Elle est située au 3ème étage, au coeur des salles d'études: droit et sciences sont au 2ème, le fonds ancien au 5ème. Enfin, elle jouxte la salle des catalogues et bibliographies.

Elle dispose d'une surface de 250m², de 50 places assises environ et de 130 mètres de rayonnages; des panneaux sont prévus pour 10m² d'exposition. (v. plan de la salle en annexe V).

Devant l'accroissement du fonds et le succès que la salle rencontre auprès du public, celle-ci est devenue déjà trop exigüe et il est envisagé de la transférer au 4ème étage, actuellement non occupé.

(1) A titre de comparaison : CAEN=10-12h/14-18h mardi-samedi
STRASBOURG : 9-12h/14-18h du lundi au samedi.

(2) Les relations avec FR3 ne sont pas pour autant très positives :
cf p.24.

A l'entrée de la salle se trouve un bureau de renseignements où le personnel se relaie pour assurer une permanence. Les locaux de travail du personnel-eux aussi exigus...- se trouvent à côté de la salle.

2/ LE PERSONNEL

Avant l'ouverture de la salle, l'activité du service, composé d'une sous-bibliothécaire à plein temps, a consisté essentiellement à poursuivre le dépouillement des documents entrés à la bibliothèque et la constitution de fichiers; en décembre 1973, l'effectif du service s'est accru d'une sous-bibliothécaire et d'un conservateur, tous deux à mi-temps.

Le personnel se compose actuellement d'un conservateur, de 3 sous-bibliothécaires et d'une dactylo. A la différence des autres services, il ne comporte pas d'employé de bibliothèque. Surtout, le personnel peut fonctionner comme une équipe autonome: en effet, elle assure l'ensemble du "circuit", depuis la constitution du fonds et son catalogage(3) jusqu'au renseignement.

Le conservateur: M. RENOULT (1973-76); Mme WEBER (depuis le 1/11/1976).

Les sous-bibliothécaires : au début, il s'est agi d'une répartition fonctionnelle entre les 3 personnes:

- Histoire de Lyon;
- Salle régionale en général;
- Documentaliste (dossiers de presse, gestion des fichiers).

Aujourd'hui, la répartition est plus pragmatique; il n'y a plus de "domaine réservé", mais plutôt une répartition souple en fonction des nécessités du service et des circonstances.

A l'exception de la section des Alsatiques de Strasbourg, qui dispose d'un personnel beaucoup plus important (2 conservateurs, 2 sous-bibliothécaires, 6 personnels administratifs, + du personnel magasinier commun avec la section Droit), le S.D.R. est le service le mieux pourvu en ce domaine en France, puisque comme le montre notre tableau annexe II B, la plupart des bibliothèques ne possèdent ni salle ni personnel particulier.

3/ LES FINANCES

- Budget. Comparaison avec les autres bibliothèques.
- Deux problèmes: le circuit des commandes et les lourdeurs de la comptabilité.

a) Budget du S.D.R.

Les chiffres détaillés ont été regroupés en annexe VIII. Ils

(3) A une nuance près: comme on le verra au prochain paragraphe (§ 3c), une partie du fonds passe par le service des entrées, commun à l'ensemble de la bibliothèque pour les acquisitions.

proviennent des rapports annuels (4).

Il est difficile de faire des comparaisons entre les années pour de nombreuses raisons :

- La salle n'ayant ouvert qu'en 1975, on ne dispose en fait que de 2 ou 3 années pour comparer;
- De plus, certains chiffres manquent (détail des acquisitions d'ouvrages 1976) La confrontation entre les statistiques financières d'ouvrages 1975 et les statistiques quantitatives (annexe IX) n'est pas possible pour connaître p.ex. le prix de revient par volume.
- Des chiffres différents sont parfois cités (5).

Le budget global varie beaucoup d'une année à l'autre :

1974: 98000F; 1975: env. 174000F (raisons évidentes: année d'ouverture de la salle); 1976: 58500F; 1977: 47000F.

A l'intérieur de ces budgets, la ventilation se présente comme suit : (6)

- Le budget d'acquisitions d'ouvrages est relativement stable : 30-35000F/an;
- Le budget photos a décru chaque année pour l'instant : 1974: 38000F; 1977: 7470F. C'est cette seule baisse qui explique que le budget global 77 soit inférieur à 76;
- Le budget reliure est très variable, avec un gros budget en 1975 : plus de 108000F.

Pour 1977, ceci revient à consacrer près des 3/4 à l'achat d'ouvrages, le dernier 1/4 se répartissant pour moitié entre les photos et la reliure.

b) Comparaison avec les autres bibliothèques

Les autres bibliothèques - du moins celles qui ont répondu à notre questionnaire - n'ont pas de budget propre pour leur fonds local ou régional. A l'exception de Strasbourg où la section des Alsatiques dispose :

- de 4% du budget documentation et reliure de l'ensemble de la BNU (env. 50 000F pour 1977);
- de 50% de la subvention du Conseil Général du Bas-Rhin;
- de crédits ponctuels (crédits d'équipement et une subvention du Conseil Régional pour le microfilmage des collections anciennes de journaux).

Conseil Régional : BESANCON a eu une participation exceptionnelle du Conseil, MONTPELLIER a fait une demande de subvention cette année.

Conseil Général : AMIENS, LIMOGES, NANTES disposent de subventions.

La B.M. de Lyon aurait donc intérêt à se lancer dans cette "chasse" aux subventions qui peuvent parfois se révéler un précieux appoint (dans la région, GRENOBLE a obtenu 45000F du Conseil Général).
(4-5-6): voir en bas de p. suiv.

c) Le circuit des commandes

Deux types d'acquisition d'ouvrages à titre onéreux coexistent:

-Le "circuit machine"

La B.M. de la Part-Dieu a fait le choix d'un service d'acquisition centralisé et automatisé. Celui-ci commande donc pour tous les services, dont le S.D.R. Pour commander un ouvrage du commerce, le S.D.R. remplit une fiche qu'il transmet à ce service des entrées, puis la commande est enregistrée par l'ordinateur.

-La "commande directe" par le S.D.R.

Ce système est utilisé pour les commandes aux organismes, aux libraires d'occasion, aux particuliers. Cependant, lorsque l'ouvrage arrive, il doit quand même être enregistré par l'ordinateur pour des raisons comptables. Ceci permet d'avoir des statistiques même pour des commandes directes. Chaque semaine, un "listing" des acquisitions est remis au S.D.R., avec cumulation annuelle (7)

La part des commandes directes ne cesse de croître: représentant à peine plus de la moitié des dépenses en 1975, elle en est aujourd'hui à plus des 2/3.

Une commande en double exemplaire est faite presque systématiquement (1 ouvrage dans la salle, 1 en magasin). Un 3ème exemplaire peut se trouver éventuellement dans la salle générale de prêt, mais c'est alors parce que le service du prêt l'a acheté.

d) Les lourdeurs de la comptabilité

(délais de paiement et triples factures)

- La B.M. n'étant pas ordonnateur primaire, l'ensemble des factures est regroupé et envoyé aux services comptables de la mairie qui font le chèque. Conséquence: certains organismes ou particuliers

(4) Le rapport annuel comprend en principe:

-Les statistiques d'acquisition en nombre et en coût pour les ouvrages, les photos et la reliure;

-Le rapport d'activité (travail documentaire, ...)

(5) Ex: nombre de périodiques 1975: 270 (rapport 77) 275 (rapport 75)

" photos " : 600 " 388 "

1976: 531 (rapport 76) 551 d'après décompte

(6) Il y a aussi une ventilation entre Doc. Régionale proprement dite, Histoire de Lyon et Urbanisme. Ces 2 dernières catégories correspondent pour la 1ère au fonds qui aurait dû rester à St Jean, la seconde devait faire l'objet d'une salle particulière.

Le programme de l'ordinateur comporte 3 codes et distingue ces 3 acquisitions.

(7) L'enregistrement par l'ordinateur permet aussi de "sortir" les notices catalographiques correspondant à l'ouvrage (un bordereau spécial a été rempli à cet effet) et la bibliographie régionale.

s'étonnent généralement 2 mois après de ne pas avoir été payés... Ces délais de paiement entraînent des "frictions" bien compréhensibles. Nous avons vu p.ex. le cas d'un particulier qui écrivait une réclamation 5 mois après la livraison de la commande (8)

- S'ajoute à cela le fait que la B.M. demande des factures en triple exemplaire (9); ce qui pour des particuliers comme les auteurs-éditeurs entraîne la tenue d'une comptabilité très lourde; ou peut conduire à des situations cocasses :

Ex: (courrier 1975) lettre du S.D.R. à une Administration d'Etat : "Malheureusement, il apparaît que nous ne pourrons jamais obtenir les brochures: vos services n'acceptent de les envoyer qu'après réception, et avec une facture en 3 exemplaires"...

III - LE CONTEXTE LYONNAIS : COMPARAISON AVEC D'AUTRES SOURCES

D'INFORMATION LOCALES OU REGIONALES

- 1 Relations avec les Archives départementales
- 2 Les Archives municipales
- 3 Comparaison avec quelques centres d'études ou universitaires.

1/Les Archives départementales

a) Des rôles respectifs des Archives et du S.D.R.

Cette répartition a été précisée par M.POINDRON (1)
(c'est nous qui soulignons) :

"Le rôle des dépôts d'archives est d'abord de conserver les archives des administrations publiques et privées, se présentant généralement sous forme de dossiers contenant aussi bien des documents manuscrits et multigraphiés, que des pièces imprimées, plans, photos, etc... c'est à titre complémentaire que les dépôts peuvent être amenés à conserver la documentation imprimée des Administrations dont ils détiennent les archives et qu'ils sont dotés d'une bibliothèque de référence, parfois enrichie de collections de sociétés savantes.

(8) (courrier 1976): "Je ne suis pas un fournisseur comme les autres, les livres que vous avez achetés ont été payés par ma bourse à mes correspondants dès qu'ils vous ont été remis. Malgré l'important travail de bénévolat que demande la teneur de cette rubrique, je ne pense pas devoir être considéré comme mécène de votre Administration. Aussi je suis au regret de vous informer que je ne pourrai plus désormais donner suite à vos commandes..."

(9) Libeller la facture au nom de la bibliothèque de la ville de Lyon, indiquer de façon précise le mode de règlement, mentionner éventuellement le montant du taux de T.V.A., dater et signer...

(1) B.B.F. 1957, n° 12, cité. p. 882 .

Des archi-vistes ont revendiqué pour eux la documentation départementale, laissant aux bibliothécaires municipaux la documentation locale. C'est un cadre un peu étroit qu'archiviste et bibliothécaire sont amenés à déborder. Ce qui importe avant tout, c'est une liaison permanente entre archives et bibliothèques."

b) Les relations entre le S.D.R. et les Archives

Il s'agit en fait plus de relations sur le plan des personnes que de relations institutionnalisées :

-coordination pour le dépôt légal: constat des mêmes périodiques pour le département du Rhône (que les Archives reçoivent par la Préfecture). Mais les périodiques n'ont pas le même intérêt pour les Archives (2). Un pointage est en cours; il est à terminer avant de prendre la décision de réaliser le classement en un seul endroit.
-En revanche, il n'y a pas de coordination au plan des acquisitions; ce qui est tout à fait normal.

c) Comparaison avec les autres bibliothèques

Sur les 10 bibliothèques qui nous ont donné une réponse sur ce sujet, 5 ont des relations avec les Archives.

A Limoges, les dossiers de presse sont faits par les Archives départementales.

2/ LES ARCHIVES MUNICIPALES

a) Présentation. Le fonds.

Situées à St Jean, juste à côté de l'ancienne bibliothèque centrale, elles conservent les archives de la ville bien sûr, mais aussi l'état civil, les registres paroissiaux, et pour ce qui nous intéresse :

-Une riche collection de plans depuis 1550 (Lyon et d'autres villes)
ex: plans au 1:500e de Lyon depuis 1863 (ce que n'a pas le S.D.R.)
-des photos: Ex: un crédit de 4000F a été engagé pour faire faire des photos sur les travaux du Métro. Achat à l'I.G.N. de vues aériennes.
-des dossiers de presse sont effectués sur Lyon et l'agglomération.
-Malgré un fonds de 15000 ouvrages, peu de crédits sont consacrés à l'achat de livres (5000F)
-Acquisition de périodiques depuis 1866.
-Fichiers: auteurs, matières, topographique, photos.

b) Relations avec le S.D.R.

Il n'y a pas de collaboration suivie, seulement des visites réciproques. Cependant, lors de la création de la salle régionale, le SDR -est venu voir la classification des plans;
-en collaboration avec les Archives municipales, a préparé une bibliographie lyonnaise (voir 3ème partie, chap. II, §3)

(2) (courrier 1977): Les Archives départementales ont adressé une copie pour information au S.D.R., d'une lettre destinée aux Archives Nationales: "Les Archives du Rhône sont actuellement encombrées par →

5) comparaison avec quelques centres d'études ou universitaires

Un prendra comme exemple les deux centres de documentation régionale les plus importants (C.R.D.P. et O.E.R.A.) et un centre universitaire (3).

a) Le C.R.D.P.

Il comporte 3 sections dont une s'appelle "documentation régionale". Mais à la différence du S.D.R., il n'est ouvert en principe qu'aux professeurs. Son originalité est d'être également éditeur : il publie des dossiers documentaires et didactiques. Il comporte un fonds iconographique et audio-visuel très riche, dont une partie est produite par le C.R.D.P. lui-même.

Des relations épisodiques existent avec le S.D.R. : le C.R.D.P. est venu photographier le fonds d'estampes de la B.M. (Mais c'est le C.R.D.P. qui garde les négatifs, et le S.D.R. n'a pas de doubles. Le S.D.R. achète les dossiers avec diapositives produits par le C.R.D.P. et reçoit ses publications; lors de la création de la salle régionale, il a fait paraître un article dans le bulletin du C.R.D.P.; en contrepartie, il lui envoie sa bibliographie régionale.

b) L'O.E.R.A.

"La vocation de l'Observatoire Economique Rhône-Alpes est essentiellement régionale". Le but affiché de l'Observatoire ("ne pas tout détenir, mais savoir où se trouve l'information") est au fond le même que celui du S.D.R. Mais sa documentation est beaucoup plus spécialisée. Il dispose de nombreux tableaux statistiques, (surtout sur microfilms), de rapports sur la région, et d'un système automatisé "SPHINX" grâce auquel il est en liaison avec les autres Observatoires régionaux. Il tient à jour un répertoire des organismes nationaux et régionaux détenteurs d'information: nom, adresse, personne à contacter, spécificité, ... (le fichier du S.D.R. est régional et plus général: cf. 3ème partie, chap. II § 1)

Il publie avec la direction régionale de l'INSEE "Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes" et "Notes d'information" qu'il envoie au S.D.R.; de même ses brochures, études, ... sont envoyées systéma-

(2) (suite de la page précédente)... diverses publications versées par dépôt légal. Un grand nombre de ces publications n'intéresse pas le département où ces publications sont imprimées. Quelle doit être l'attitude des Archives départementales face à cet afflux de publications qui sont recueillies, comme on le sait, également par le service des bibliothèques?"

(3) Pour ne pas s'écarter du sujet de notre étude, on renverra au mémoire I.N.T.D. de C. CHAIGNE et S. PAILLARD cité en bibliographie, et qui comporte des fiches sur les différents centres de documentation sur Lyon, notamment : Institut d'Etudes Rhodaniennes, OREAM, Politiques, Economiques, AREAR et ARER (économie rurale), GSU (sociologie urbaine), Atelier d'Urbanisme de la COURLY, C.C.I., ... tous organismes avec qui le S.D.R. est en contact et qui s'occupent de documentation régionale plus ou moins spécialisée.

-tiquement au S.D.R.

Sa bibliothèque est comme le S.D.R. est ouverte à tous, ce qui est rarissime pour un centre de documentation.

c) Le centre de documentation théâtrale et cinématographique (4)

C'est un secteur de la B.U. de Bron spécialisé dans les arts du spectacle, spécialement le théâtre. Il a à la fois un caractère général et régional (regroupement de la documentation sur les théâtres de Lyon et de sa région). Les livres ont un classement par lettres, différent du S.D.R. cependant. Les périodiques sont dépouillés et les références des articles intégrées au fichier général. On peut y trouver des dossiers de presse, des dossiers iconographiques, et, plus original, des maquettes de décors, costumes, affiches, programmes, partitions, livrets d'opéra, ...

Ce travail très spécialisé ne concurrence pas celui du S.D.R. qui réalise un fichier d'artistes régionaux de toutes disciplines.

-Conclusion

Pour un niveau relativement spécialisé, le S.D.R. s'efforce d'être un CENTRE D'ORIENTATION (5) vers les établissements convenables par l'utilisation de répertoires et l'élaboration de fichiers d'orientation. Entre tous les centres de documentation, hormis le critère général/spécialisé, la répartition s'est plutôt faite empiriquement (sur les problèmes de coordination, cf conclusion)

Malgré sa vocation générale, le centre de documentation régionale offre un FONDS VARIE (2ème PARTIE) qui lui permet de satisfaire la plupart des recherches.

*

*

*

(4) Pour plus de détails, cf B.B.F., 1975, n° 12, p. 559-564.

(5) cf M. ROCHER dans une réponse à une lettre (courrier 4-04-1975) :
"...un effort est en tout cas à entreprendre pour faire connaître au public les différents centres d'information de notre région, et leurs possibilités; nous orientons souvent vers des organismes spécialisés, des personnes venues chercher chez nous des informations que nous ne pourrions leur fournir."

(c'est nous qui soulignons).

*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*
*

DEUXIEME PARTIE

UN FONDS VARIE

I - LA POLITIQUE D'ACQUISITION

II - LES MODES D'ACQUISITION

I - LA POLITIQUE D'ACQUISITION

Le S.D.R. a une politique d'acquisition ambitieuse. Malgré des limites inévitables (§1), elle est pratiquement sans limites quant aux sujets abordés et aux types de documents retenus (§2).

1/ LES LIMITES INEVITABLES

a) Le niveau de spécialisation (pour mémoire. cf p. 18)

Une notice de présentation (non publiée) le rappelle: "Quant aux disciplines abordées, le principe est de n'avoir défini aucune limite, sinon le niveau de spécialisation." Cependant, "le critère de choix de la documentation est d'ordre géographique: celle-ci doit concerner la région Rhône-Alpes" (1) :

b) Les limites territoriales

Pour ses acquisitions et son travail documentaire, le S.D.R. s'entient donc à la Région Rhône-Alpes. La plupart des études - ^{prévisionnelles} statistiques, schémas d'aménagement - envisagent globalement l'avenir des 8 départements de la région Rhône-Alpes. C'est un choix cohérent, mais qui n'a pas que des avantages (2).

Une priorité est donnée à Lyon, dans la mesure où la B.M. est seule à s'en occuper. M. ROCHER (3) distingue "plusieurs niveaux, d'une exhaustivité décroissante:

- En 1ère priorité: toutes les publications concernant Lyon, le département du Rhône, les arrondissements de l'Ain et de l'Isère qui gravitent dans l'orbite de Lyon.

- En second lieu: les publications intéressant les départements pauvres que sont l'Ardèche et la Drôme.

- Les publications générales intéressant les départements de l'Ain, de la Loire, de l'Isère et des deux Savoies, compte tenu que les villes de Bourg, Saint-Etienne et Grenoble peuvent couvrir l'ensemble des publications concernant ces départements.

- Les publications permettant de suivre l'évolution des institutions régionales depuis 1945 et les expériences d'autres régions françaises ou étrangères".

L'annexe VII montre que le Rhône représente près du tiers (31%) →

(1) [WEBER (Yvette) Notice de présentation de la salle], p. 1-2 (non publiée)

(2) Certains lecteurs pensent qu'il faudrait déborder le cadre de la Région (cf 3ème partie, chap. III) Cf aussi P. SCHMITT (in: "Musées et collections publiques de France, n° 131, Mars 1975, p. 103-105) à propos d'une bibliographie régionale: "Cette bibliographie devra être ouverte à des horizons aussi étendus que possible, et ne pourra par conséquent ignorer les ouvrages d'ensemble ou les travaux isolés sur les pays voisins ou les provinces limitrophes."

(3) ROCHER (Jean-Louis) Note sur la documentation régionale 10 Décembre 1973. 1f.

alors que la Drôme ou l'Ardèche ne représentent que 4%. En réalité, ces chiffres ne sont pas la conséquence d'une politique discriminatoire, mais plutôt le reflet de l'importance économique des départements, donc (car cela va souvent de pair) de l'importance respective de leur production imprimée.

c) Limites quant au libre-accès

-ouvrages :

Bien que la salle soit récente, s'est posé rapidement la question de l'accroissement du nombre des ouvrages en libre-accès (1000/an environ, d'où actuellement plus de 5000 ouvrages dans la salle); et du choix des documents à mettre en magasin, si l'on veut garder à la présentation des livres un aspect attrayant.

-périodiques :

Seule l'année en cours est en libre-accès et, pour les quotidiens, le mois, sur des présentoirs adaptés.

D'après notre pointage, en 1978, 275 périodiques en cours sont en libre-accès, sur un total de 414 (non compris les budgets, publications officielles, ...; le total général de périodiques régionaux étant de 502); et 15 périodiques nationaux sont également en libre-accès (revues d'aménagement et d'urbanisme, annuaires, indicateur S.N.C.F.)

-autres bibliothèques :

Le tableau annexe II montre que généralement une partie du fonds est en libre-accès; il s'agit le plus souvent des usuels dans la salle du fonds d'étude. Quelques ouvrages régionaux sont en prêt en lecture publique.

L'importance du libre-accès est évidemment dépendante de l'existence d'une salle, qu'elle soit commune aux différents fonds spéciaux, ou mieux, propre à la documentation régionale comme à Caen, Nancy et Strasbourg.

d) Limites quant aux dates retenues (S.D.R. et fonds ancien)

Diverses limites chronologiques avaient été envisagées (cf note de 1973: coupure à 1900). La note "bilan et perspectives" de Janvier 1974 pensait faire éventuellement une répartition entre le fonds d'histoire de Lyon, qui serait resté à la bibliothèque de St Jean, et le S.D.R., à la Part-Dieu. Finalement, la solution la plus simple a été retenue: tout transférer à la Part-Dieu.

La répartition choisie entre S.D.R. et service du fonds ancien est de réserver au S.D.R. les ouvrages régionaux imprimés après 1801. Les ouvrages précieux, même "régionaux", restent au fonds ancien, pour des raisons évidentes de conservation, et d'homogénéité du fonds.

Néanmoins, le S.D.R. est en relation avec le service du fonds ancien (après tout, 2 étages seulement les séparent...). Il y a p.ex. une concertation pour les expositions, les ouvrages à acheter à la salle des ventes ou chez les libraires d'occasion.

Pour les générations présentes ou futures, avoir un S.D.R. présente de nombreux avantages : actualisation, valorisation, préservation :

- c'est l'actualisation d'un fonds local, son prolongement dans le présent : l'histoire locale n'est pas séparée en 2 parties, avant et après 1800;
- c'est une manière de donner vie à un fonds ;
- dernier avantage : celui de "ménager" le fonds ancien local.

2/ PEU DE LIMITES quant aux sujets et aux types de documents

a) Quant aux disciplines abordées

- Le problème de l'urbanisme

La question s'était posée lors de l'installation de la B.M. dans les locaux de la Part-Dieu : fallait-il consacrer à l'urbanisme une salle spéciale? le ventiler entre différentes salles spécialisées? Cette dernière solution aurait conduit à le faire éclater en différents points des salles : géographie humaine, sociologie, architecture, ... Finalement, la réunion du 11 février 1974 s'est orientée vers une sélection d'ouvrages sur l'urbanisme, tenant compte notamment des besoins des services municipaux. Cependant, les livres d'architecture se trouvent dans la salle "Lettres et Arts"

- La répartition par sujets

Voir l'annexe VII : pour les ouvrages, l'histoire demeure la discipline prédominante (plus du tiers des documents). Mais c'est le secteur aménagement et urbanisme qui est le plus en progrès (peut-être le quart des documents à l'heure actuelle). vient ensuite l'économie (8% en 1975)

Pour les périodiques, les proportions sont différentes pour l'histoire (seulement 5%) et l'économie (13%) (chiffres de 1975)

Comme on le voit, de telles statistiques n'ont pas été faites depuis la création de la salle. Apparemment, le programme de l'ordinateur n'a pas été prévu pour "sortir" des statistiques par sujets, et c'est dommage...

(4) Il est bon qu'il n'y ait pas de limite chronologique pour la période moderne et contemporaine, car les scolaires s'intéressent tour à tour au passé de leur région, aux équipements actuels, à l'organisation administrative, aux projets d'aménagement; les chercheurs et étudiants sont souvent intéressés à la fois par l'aspect contemporain et par la genèse historique des problèmes qu'ils étudient, p.ex. :

- en architecture, des plans à confronter;
- en économie et statistique, l'évolution de situations à analyser.

b) Quant aux types de documents retenus

- Composition du fonds

L'annexe IX donne la composition quantitative du fonds.

Quels genres d'ouvrages et de documents divers trouve-t-on?

*des livres, et des brochures ex: guides touristiques.

*des "non livres" :

-des périodiques "classiques"; et des publications officielles régionales, départementales et communales (recueils d'actes administratifs, budgets, rapports de commissions, bulletins municipaux)

Les P.O. représentent à elles seules plus du tiers des périodiques

Les autres périodiques sont les journaux et revues régionales (quotidiens, revues générales ou spécialisées ex: à caractère économique; revues publiées par les sociétés savantes, ex: Bulletin de l'Académie delphinale)

-Annuaires universitaires, professionnels, religieux; répertoires généraux, commerciaux, administratifs.

-Statistiques à caractère périodique : publiées par l'INSEE, l'ANPE, l'ACCI, statistiques agricoles, ...

-Manuscrits, "tapuscrits"..., thèses, mémoires: Le S.D.R. a envoyé une lettre aux directeurs d'instituts et d'U.E.R. pour avoir un exemplaire (à défaut une photocopie ou la liste des soutenances) des travaux régionaux.

-documents "souterrains" échappant souvent au dépôt légal : tracts, (cf chap. II §3c), affiches, ...

(*) - *photos et assimilés

-photos : une circulaire a permis de recueillir une documentation photographique et artistique (cf aussi II 3c). Mais faute de temps, des documents photo restent dans des boîtes et ne peuvent être encore communiqués. Cependant, ces documents sont quelquefois mis en valeur par des expositions (transports en commun, anciens ponts de Lyon). Le fonds comporte entre autres des photographies aériennes, et des albums de photographies anciennes. (3)

Dans ce domaine, la politique d'acquisition est menée avec prudence: le coût des photographies, la nécessité de tenir à jour perpétuellement le fonds a conduit le S.D.R. à limiter les achats surtout aux photos de Lyon et de ses environs immédiats. En 1974, la B.M. a eu la chance de pouvoir racheter une partie des plaques originales du fonds "Syvestre" (Lyon au XIXème siècle). Elle poursuit aujourd'hui sa politique d'acquisition en achetant une partie du fonds "Borgé"; mais le photographe ne délivre ses reproductions qu'au compte-gouttes... ENFIN, UNE DEMANDE DES PHOTOS DU "PROGRÈS" S'EST HEURTÉE A UN REFUS ...

(*) ajouter: Etudes et rapports techniques concernant l'économie, la sociologie, l'aménagement, l'urbanisme, l'agriculture...

(3) A LA DIFFÉRENCE DES ARCHIVES MUNICIPALES, POUR LES TRAVAUX DU MÉTRO, LE SDR. A DEMANDÉ DES PHOTOS DIRECTEMENT A LA SEMALY, QUI LES LUI A ENVOYÉES.

-diapositives : publiées soit-on l'a vu- par le C.R.D.P., soit par le secteur commercial. Des lecteurs individuels permettent la consultation des diapositives sur place.

-microfilms : Le S.D.R a commencé par un microfilmage de sécurité de tous les journaux lyonnais anciens L'ACAP a microfilmé les collections de la B.M. de Lyon (en complétant au besoin avec les collections de la B.N.) "la Gazette de Lyon" et "le Réveil du Beaujolais". Un microfilmage du "Progrès" se fait au fur et à mesure, en complétant pour les numéros manquants avec les propres collections du journal.

* cartes : du 1:500 000e au 1:50 000e ^{pour toute la Région} (1:2000e pour la région lyonnaise: on a vu que les Archives municipales avaient une collection plus détaillée),

Ex: cartes géographiques de l'I.G.N, cartes géologiques du B.G.R.M.,...

* les "produits-maison" : dossiers de presse, bibliographie régionale (cf. 3ème partie),

* Documents sonores et audio-visuels :

- FR3 : une collaboration fructueuse pourrait s'instaurer, mais pour l'instant elle demeure difficile : les photographes et cadreur de FR3 viennent bien "puiser" dans les ressources du fonds iconographique du S.D.R. pour leurs émissions; mais comme pour le "Progrès", ils refusent de céder leurs archives ou de les laisser reproduire. Il y a pourtant là un trésor de films et bandes magnétoscopiques sur la Région...

- films : Le S.D.R. ne s'est pas pour autant orienté vers l'acquisition de films sur la Région, essentiellement pour des raisons financières. Actuellement, il est en pourparlers avec une association pour acquérir un film Super 8 : coût : 2500F. En 16mm, des films de ce type coûtent environ 10 000 F... et la B.M. ne dispose pour l'instant que d'un projecteur 16mm...

- disques : Le S.D.R. demande à la discothèque d'acheter les enregistrements des chanteurs, musiciens ou groupes régionaux. Lorsqu'il a connaissance d'une référence discographique, le S.D.R. la transmet à ce service; mais il n'y a aucun fichier spécial pour les disques régionaux dans la bibliothèque.

- documentation sonore : En 1976-77, des contacts avaient été pris avec des groupes de caractère folklorique (La Bamboche, La Lyonnaise, ..) et d'autres personnes qui ont pu rassembler des enregistrements ou une documentation sur la musique ou les chants régionaux. (6)

- Enfin, il existe quelques montages audio-visuels de diapositives.

(5) L'acquisition par le dépôt légal régional s'est tarie. Une demande de don a été faite auprès de la B.N., qui reçoit les cartes postales en 5 exemplaires éditeur. Il n'y a pas eu d'achats en 1977.

(6) Projet de programme pour mars-avril 1977, p.2. Il semble que ces contacts ne se soient pas poursuivis.

- les autres bibliothèques

D'après les réponses à notre questionnaire (cf annexe II/B), les autres bibliothèques essaient d'acquérir toutes les catégories de documents traditionnels. On notera ici les plus originales :

- CAEN : -dispose d'un fichier photos (cf 3ème partie , chap; II §1).
-est en pointe en matière d'audio-visuel: elle collecte les films; et donne comme un de ses moyens d'acquisition la presse télévisée régionale;
- collecte les timbres (Mais il n'est pas précisé s'il s'agit d'une collection régionale, auquel cas le fonds ne peut être que très limité).

* BESANCON a dans son fonds des monnaies et médailles, sans doute pour des raisons historiques. Là aussi, quel est le lien avec la région ??

- NANTES a un fonds de faire-part et d'objets (dont la nature n'est pas précisée).

- PARIS (Bibliothèque historique de la ville) conserve diverses pièces à caractère "éphémère", telles que les cartes-adresses des commerçants, dépliants publicitaires, faire-part et toutes sortes de documents hétéroclites allant du ticket de métro ou de bus au billet de tombola ou d'emprunt, du calendrier des PTT aux feuilles à en-tête de commerçants, d'administrations ou de sociétés diverses, des certificats aux menus de restaurants (cf annexe II/C)).

Cette collection constitue un complément d'information intéressant pour des recherches sur des périodes éloignées. Cependant, il ne faut pas oublier que cette bibliothèque n'est pas à caractère régional et qu'elle peut donc se consacrer exclusivement à la documentation locale. On retrouve ici illustrées les idées de M. RICHTER quant à la distinction documentation locale/documentation régionale, la première étant plus exhaustive quant à la ville considérée.

Le concours de la F.N.A.C. "C'était Paris en 1970" a fourni à la bibliothèque un fonds de près de 100.000 photos. Il serait extrêmement intéressant et fructueux pour le S.D.R. de tenter une telle collaboration avec la FNAC-Lyon.

II - LES MODES D'ACQUISITION

- 1 Le dépôt légal imprimeur
- 2 Les libraires
- 3 Les contacts

1/ LE DEPOT LEGAL D'IMPRIMEUR

- a Le fonctionnement du système
- b Les résultats

a) Le fonctionnement du système

* La législation

Le D.L. est régi par la loi du 21 Juin 1943(modifiée et complétée depuis par divers décrets).

Sont soumis au D.L. les imprimés de toute nature(1)ou les documents reproduits par un procédé graphique quelconque(à l'exception des travaux d'impression dits "de ville" :lettres d'invitation, cartes de visite,...).

Bien que seul le D.L.par l'imprimeur intéresse les bibliothèques régionales, on résumera la législation par le tableau suivant :

	D.L.EDITEUR(48h avant vente)	D.L. IMPRIMEUR
OUVRAGES	4 ex. → B.N. 1 ex.Min.Int	Exceptions: 1 ex.: - REIMPRESSIONS - OUVR. DE LUXE < 300 EX - ESTAMPES < 200 EX
PERIODIQUES	"	2 ex. :B.N.(rég.parisienne)ou 1 des 19 bibl ⁴ province habilitées.
		1 exemplaire : - Min.Intérieur (Paris) - Préfecture (Province)

*Le fonctionnement du service du D.L.

Sur les 2 exemplaires d'ouvrages ou de périodiques, l'un reste à la B.M.(il va au S.D.R., ou dans un autre service, ou au silo), l'autre part à la B.N.

- ouvrages

Lyon et les 18 autres "régies" régionales du D.L. expédient régulièrement à la B.N. les paquets d'ouvrages avec les bordereaux d'envoi.

A la B.N., on compare les fiches établies à partir des D.L. éditeur et imprimeur; on peut ainsi réclamer de part et d'autre.

Chaque mois, la B.N. envoie aux bibliothèques régionales les doubles de ses fiches d'ouvrages imprimés dans la Région et reçus au D.L. éditeur pour recoupement.

Au service du D.L. de Lyon, le personnel du S.D.R. monte régulièrement regarder ce qui est arrivé et fait son choix.

- périodiques

Lorsqu'un nouveau périodique apparait au D.L., il est communiqué →

(1) livres, périodiques, brochures, estampes, gravures, cartes postales et géographiques, affiches et autres.

- 7 -

au S.D.R. qui juge s'il est intéressant au point de l'intégrer au fonds régional.

Un n° d'ordre qu'on inscrit sur un registre est attribué pour chaque périodique entré. Ce numéro peut n'être donné que pour un laps de temps limité, si le périodique change d'imprimeur. A l'exception du "Progrès" qui conserve le même n° toute l'année. Les statistiques suivantes sont données à titre indicatif, car elles ne permettent pas de donner une idée exacte du nombre de documents entrés :

1975: 3570 n°s d'ordre; 1976: 3467 n°s ; 1977 : 3060 n°s .

Réclamations : une feuille de réclamations-type est envoyée aux imprimeurs (les fautifs sont bien souvent les mêmes). Le recouplement se fait par les n°s d'ordre et les fiches B.N. Quelquefois, il faut réclamer un seul n°, ce qui prend du temps.

b) Les résultats

Comme dans toutes les Bibliothèques habilitées à recevoir le D.L. imprimeur, le service est assuré par une personne à mi-temps payée par la régie de la B.N. Ce personnel est manifestement insuffisant pour assurer une exploitation valable du D.L. De plus, Lyon, comme Paris, Marseille ou Toulouse a 8 départements à sa charge et se trouve dans une région économique importante, où la production imprimée est abondante (D'après notre pointage du fichier d'adresses du D.L., plus de 500 imprimeurs déposent) (2)

-ouvrages :

1977:	sur un total de 899 ouvrages reçus au D.L.	(3))	200	sont allés au SDR.
1976:	"	603	"	143 "
1975	"	685	"	122 "

On en déduit que :

-Les réclamations du service du D.L. auprès des imprimeurs commencent à porter leurs fruits. La pauvreté de certains domaines comme les T.P., les transports, les bilans d'industrie, semble se résorber.

-Moins du quart des ouvrages imprimés dans la région sont à caractère local ou régional. Cf annexe IX : le D.L. représente également le quart des ouvrages acquis à titre gratuit. Autre chiffre : il fournit 14% des livres présents dans la salle régionale (1976).

-périodiques :

656 titres sont entrés en 77 par D.L., 627 en 76.

En réalité, il arrive plus de 656 titres, car n'est enregistré au service du D.L. que ce qui paraît intéressant (ex : les journaux d'annonces gratuites font l'objet d'un traitement simplifié, pour aller directement dans le silo de conservation; il n'empêche que ceci prend du temps). (3 bis v.p. suiv.)

(2) N.B. D'après les réponses à notre questionnaire, toutes les bibliothèques consultées nous ont affirmé exploiter le D.L. pour la documentation régionale

(3) A titre de comparaison, le total d'acquisitions 77 de la B.M.
= 44691 OUVRAGES.

La bibliothèque reçoit en effet au total 1500 titres de périodiques dont 502 d'intérêt régional (et le D.L. fournit 75% des périodiques présents dans la salle régionale)

Sur les 1000 autres, 100 environ sont imprimés dans la région.

- Les insuffisances du système actuel de D.L. régional (4)

Le dépôt effectué par l'imprimeur donne parfois des ouvrages incomplets. Ils sont inexploitable. P.ex. si la reliure a été faite dans l'Essonne, l'imprimeur n'est pas tenu de déposer, car c'est la dernière personne qui a façonné l'ouvrage qui a cette obligation.

En outre, pour les recoupements, la B.N. ne peut le savoir, car l'achevé d'imprimer n'indique pas si la reliure a été faite ailleurs.

Dans le meilleur des cas, si l'ouvrage d'une série arrive entier, il n'est pas pour autant dit que la collection complète arrive au D.L. de Lyon si un éditeur s'adresse, pour les autres volumes, à des imprimeurs situés hors de la région Rhône-Alpes. De même, le D.L. imprimeur fragmente les collections de périodiques dont l'impression est encore plus fréquemment partagée entre divers imprimeurs résidant en divers lieux. On ne peut donc compter sur le D.L. pour avoir une politique d'acquisition cohérente.

La répartition des ouvrages, basée sur le lieu d'impression, risque de décevoir les attributaires. Une monographie sur le Lyonnais, imprimée et déposée à Toulouse, serait mieux à sa place à Lyon, qui doit l'acquérir.

M.T. DOUGNAC et M. GUILBAUD, évoquant les inconvénients que représente même pour la B.N., un D.L. trop abondant, écrivent (4): "que dire des bibliothèques provinciales, dont les locaux souvent insuffisants, sont encombrés par le dépôt légal d'une masse de publications sans intérêt pour elles. Des manuels scolaires, ouvrages de vulgarisation, bulletins d'associations, qui ont déjà leur place à Paris, viennent grossir sans utilité les collections de telle ou telle bibliothèque de province, au hasard du lieu de leur impression. C'est ainsi que Lyon reçoit environ 500 bulletins paroissiaux intéressant toutes les régions..."

Malgré les recoupements entre B.N. et régions régionales, la surveillance des publications reste difficile. Prenons quelques exemples :
- les publications officielles sont parfois insaisissables, en raison de la complexité des services responsables et de la multiplicité des lieux d'impression. Si l'Imprimerie nationale dépose ce qu'elle imprime pour les administrations centrales, les publications des administrations départementales et locales manquent souvent en grande partie. Pour prendre des exemples régionaux, la COURLY et 2 Préfectures n'étaient pas au courant de l'obligation de dépôt...

- Nombre de documents importants, aussi, échappent au D.L., parce qu'ils sont multigraphiés, et faute d'un imprimeur instruit de ses obligations.

(4) DOUGNAC (M.T.), GUILBAUD (M.) Le dépôt légal. B.B.F., 1960, n°8, p.283-291.
(3bis) Il serait bon de mettre à la disposition du lecteur un répertoire, même sommaire, de ce que possède le D.L. comme annuaires, bulletins paroissiaux, publications diverses dont il est par ailleurs presque impossible de connaître l'existence. Il faudrait aussi inciter les organismes à faire imprimer dans la Région...

M.T.DOUGNAC et M.GUILBAUD écrivent à ce sujet qu'une amélioration pourrait être obtenue par l'installation d'un responsable des publications dans chaque administration centrale et départementale. Les bibliothécaires des ministères ou les archivistes des Préfectures sembleraient qualifiés pour veiller au dépôt des publications administratives. "L'article a été écrit en 1960 et le temps n'a pas arrangé les choses...

Il n'est pas aisé non plus d'obtenir le dépôt des éditeurs occasionnels, tels que les partis politiques, les foires, salons, expositions... Il faut sans cesse harceler les uns, essayer de faire comprendre aux autres que leur intérêt coïncide précisément avec leur devoir.

Ici, nous touchons du doigt une des causes de l'insuffisance du rendement provincial. Citons encore DOUGNAC et GUILBAUD :

" Si les moyens d'information manquent parfois au Service du dépôt légal, il est évident que les bibliothèques régionales sont bien davantage démunies. Elles sont peu renseignées, en dehors de leur siège, sur ce qui s'imprime, dans un ressort souvent trop étendu. Les moyens de détection leur manquent. Elles n'ont pas à leur disposition le personnel qui pourrait prospecter les villes voisines" Lyon n'échappe pas à la règle. Plus loin : "Augmenter le nombre des centres habilités à recevoir le dépôt légal remédierait à la difficulté d'information: plus le réseau des enquêteurs sera serré, plus la quête sera fructueuse. (...) Il serait de bonne politique d'intéresser davantage les bibliothèques au dépôt légal en s'orientant vers une formule plus souple qui leur permettrait de bénéficier du dépôt au moyen d'une redistribution rationnelle à partir de Paris." Une REDISTRIBUTION d'un exemplaire B.N., voilà qui pourrait être une solution. Cependant, il ne semble pas que la B.N. s'y prépare: on l'a vu avec l'exemple des cartes postales (note 5, p.24).

2/ LES LIBRAIRES

a) Les libraires commerciaux

Les ouvrages sont acquis pour tous les services (S.D.R.,...) par le service des entrées (cf le circuit machine, p.14). La B.M. s'adresse à plusieurs libraires pour favoriser le commerce local; elle s'adresse aussi directement aux éditeurs spécialisés et à la SODIS.

b) Les libraires d'occasion

Les commandes se font directement par le S.D.R., dans la plupart des cas par catalogue. Le dépouillement du courrier montre que les commandes proviennent de librairies de toute la France (cf annexe X): 1975:20 librairies contactées (dont 6 de Paris et 1 de Lyon). Ce chiffre baisse ensuite (1976 :6 . 1977 :11).

- Les ouvrages anciens sont rares sur le marché, et la bibliothèque doit passer rapidement commande avant qu'ils ne soient déjà vendus; ce qui se produit chaque année (cas de 3 ouvrages sur les 155 →

commandés en 1975).

- Ils sont chers : en 1975, sur 119 ouvrages dont nous avons retrouvé le prix, la commande représente 12106 F, ce qui fait un prix moyen par livre supérieur à 100 F.

3/ LES CONTACTS

- a) Le contact systématique des organismes publics ou privés
- les contacts personnels
- le dépouillement des périodiques

a1) Les contacts personnels écrits ou oraux

Le dépouillement du courrier 1977, à la fin de l'annexe X, donne une idée des ^{contacts de} organismes qui particuliers que le S.D.R. contacte ou qui lui écrivent (commande, demande de renseignements, ...).

- La méthode

Lors de la création de la salle régionale, afin de se constituer un fichier, le S.D.R. a demandé à des services bien placés (C.C.I., D.D.E., Observatoire, ...) de lui communiquer les adresses d'organismes de leur département ou de leur spécialité.

Depuis, la procédure est généralement la suivante (par écrit) :
- envoi d'une lettre-type demandant une plaquette sur les activités ou un catalogue des publications, avec leur prix éventuel.

- Le plus souvent, l'organisme répond, en envoyant les renseignements demandés et p.ex. des spécimens.

- Remerciements du S.D.R. + relance : désir d'être informé régulièrement des publications à venir.

Il s'agit d'un processus en chaîne : quelquefois à l'occasion d'une lettre, l'organisme informe que le S.D.R. devrait plutôt s'adresser à... ou qu'il pourrait s'adresser également à ... On apprend ainsi d'autres adresses ou références d'ouvrages.

- Le cas des études et rapports techniques

La plupart de ces publications échappant au dépôt légal, il est difficile de les dépister et d'en obtenir la diffusion systématique (5). La politique de collecte est menée au coup par coup avec d'autant plus de succès que des contacts personnels ont été pris avec les responsables de l'organisme. Ces documents, hors commerce, sont les plus riches en information récente. Malheureusement, comme le faisait remarquer l'ancien conservateur D. RENOULT (6), "ils font rarement l'objet d'articles de vulgarisation et ne sont accessibles qu'à un public possédant un niveau d'études secondaires".

(5) Voici les organismes qui donnent automatiquement l'observatoire, INSEE Lyon, Galeries d'art et certains organismes culturels, Institut de Recherche des Transports, Sté de transports en commun TCL. Pour les autres, il faut pratiquer régulièrement une "relance"...

(6) RENOULT (Daniel) La salle de documentation régionale, P.3.

Il est courant de se voir répondre pour ce type de document :

- soit qu'il est à usage interne et ne peut être divulgué (7)
- soit qu'il n'existe qu'en quelques exemplaires indispensables pour l'organisme. Si malgré tout le S.D.R. réussit à en obtenir un, il faut qu'il ait connaissance de son existence et le demande à temps, car comme pour les livres d'occasion ce genre de document devient vite introuvable.

- Les visites

Cependant, les contacts ne sont pas établis une fois pour toutes. Le S.D.R. invite les responsables à des titres divers (bibliothécaires municipaux ou de centres de documentation, chefs de service, élus, ...) à venir visiter la salle. Et son conservateur fait lui-même diverses visites, assiste à des réunions (de l'A.D.B.S. pour être en contact avec les documentalistes et leurs centres; de sociétés savantes : l'idéal serait d'assister à toutes leurs réunions et conférences, mais il y a tant à faire !).

a2) Le dépouillement de périodiques

Pour repérer les publications de ces organismes, le S.D.R. utilise aussi les bulletins d'organismes plus proches que lui des sources :
- revues publiées par l'Observatoire économique ("Documentation économique et sociale Rhône-Alpes", "Points d'appui pour l'économie Rhône-Alpes" et "Note d'information" publiés en collaboration avec la direction régionale de l'INSEE, "Bref Rhône-Alpes"; listes d'acquisitions de la C.C.I.; bulletins de documentation (de l'OREAM, de la Préfecture, ...))

Tous les périodiques reçus à la salle régionale sont dépouillés pour dépister les adresses ou publications des organismes, auteurs-éditeurs, ... Le dépouillement sert d'ailleurs pour le travail documentaire également : dossiers de presse, fichiers, bibliographie régionale (voir 3ème partie).

b) Les particuliers

- dons : Les dons de particuliers sont beaucoup plus rares que les donations d'organismes comme l'Observatoire, la Compagnie Nationale du Rhône ou les UCL, et souvent d'intérêt moindre. Pour les manuscrits, il y a concurrence avec les Archives départementales.

Enfin certains organismes ou particuliers veulent bien donner, mais à condition qu'on leur fasse de la publicité (cas de certains groupes écologiques, d'artistes, ...)

- achats : En revanche, la B.M. reçoit ~~beaucoup~~ plus souvent des offres d'achat de particuliers ...

(7) Cas de beaucoup d'études du secteur privé (la volonté de ne pas informer les concurrents et le public doit jouer là aussi...)

c) Les modes d'acquisition originaux

- Tracts

Les tracts sont reçus soit par le dépôt légal (ex:publicités des grands magasins,...) soit par les lecteurs qui apportent de la documentation (ex: tracts étudiants) . C'est un travail au coup par coup, qui demanderait plus d'acharnement que ce qui est fait actuellement. Mais le personnel restreint ne permet pas d'être aussi ambitieux que la collecte réalisée p.ex. à la bibliothèque de la ville de Paris (8) . Pourtant, pour le chercheur qui veut réaliser une étude sur "MAI 1968 à Paris" par exemple, cette forme de documentation est essentielle.

Le S.D.R. a cependant également recours à 2 moyens uniques en France, si l'on en juge par les réponses à notre questionnaire :

- Annonces dans la presse

Par l'intermédiaire du service des relations publiques de la BM, (9) le S.D.R. fait diffuser un communiqué dans la presse locale, demandant aux lecteurs de la documentation et en faisant valoir que les documents peuvent être exposés sous forme de dossiers. Ce moyen a été utilisé lors des diverses élections et a permis de combler en partie les lacunes du dépôt légal.

- Envoi de circulaires

Comment avoir des informations sur les artistes de la région ? Afin de faire un fichier recensant la vie, l'oeuvre, le lieu d'activité de ces artistes, une circulaire a été envoyée à divers organismes : galeries d'art, sociétés, maisons de jeunes, musées, bibliothèques, mairies.

Cette circulaire demandait, lorsqu'une exposition est organisée, d'envoyer toute documentation concernant les artistes (catalogue d'exposition, affiches, reproductions d'oeuvres,...). A la suite de cette démarche, certains artistes sont eux-mêmes entrés en relation avec la bibliothèque.

La place du S.D.R. et ses moyens (1ère partie) lui permettent d'acquérir un fonds varié (2ème partie); il nous reste à voir qu'elles lui permettent aussi d'effectuer un travail documentaire poussé (3ème partie) .

* * *

(8) cf p.25 et annexe IIC.

(9) Extrait d'un communiqué destiné à la presse (Juin 1977) :
"Un grand nombre de documents échappe encore à nos investigations. C'est pourquoi nous demandons à tous les lecteurs de nous faire parvenir les tracts et affiches, des renseignements sur des artistes (peintres, sculpteurs, photographes, cinéastes...), mais aussi sur les poètes, les écrivains de la région...; nous faisons également appel aux photographes amateurs, aux collectionneurs de cartes postales, etc... Tout document concernant la région Rhône-Alpes nous intéresse ! "

I - UN CADRE DE CLASSEMENT ORIGINAL

- présentation du système
- justification "

d) Présentation du système

L'annexe III reproduit le plan de classement :

classement par département, sous-classement par matières.

- Les documents sont classés géographiquement, par département. Dans la salle, chaque secteur est nettement séparé dans l'implantation même du mobilier (cf annexe V : plan de la salle. Le Rhône (69) représente à lui seul la moitié des rayons)

Comme indice de classement, c'est le numéro minéralogique des départements qui a été choisi : 01 Ain, ... 74 Haute-Savoie. Plus deux autres indices généraux :

Rhône-Alpes (=Région en général) 00

Généralités (=ouvrages de référence ne concernant pas la Région) A

- Pour chaque secteur géographique, il y a un sous-classement par matières représentées chacune par une lettre, d'où 25 rubriques : A, B, C, ... (25 et non 26, car en plus de l'alphabet normal a été rajoutée une double lettre EX; et ont été retirées les lettres I et O qui se seraient confondues avec les chiffres).

Exemple : L'agriculture dans l'Ardèche 07P

L'agriculture Rhône-Alpes 00P

Exemple de cote d'un ouvrage sur la réforme régionale :

AR , puis les trois premières lettres (de l'auteur, ..)

2) Avantages du système

Cette classification est simple et permet de répartir les usuels par sujets sur les rayons. Elle peut au besoin se subdiviser.

- Simplicité

Ce cadre de classement a été choisi après examen des différents systèmes possibles :

.La classification de DEWEY ne permet pas de donner la priorité au critère géographique;

.Les subdivisions les plus précises de la CDU sont trop longues.

.En revanche, l'utilisation des numéros minéralogiques donne des indices courts, ces chiffres sont connus du public et correspondent aux subdivisions géographiques choisies. (1)

.Diverses classifications originales ont été examinées (2) Mais les problèmes posés par une salle régionale étaient spécifiques. A son tour aujourd'hui, à la demande, le S.D.R. informe les autres bibliothèques sur son système (cas de la B.M. de Brest en 76, de la B.U. de Dijon en 77, ...)

(1) La réponse de M. ROCHER à une demande de renseignements (2/8/76) : "Une classification alphanumérique spéciale a été retenue, et en fonction du champ documentaire choisi, et pour son caractère parlant à tous (numéros minéralogiques)"

(2) v. bas de p. suiv.

Le sous-classement alphabétique identique pour chaque département est commode : il permet de disposer d'un grand nombre de catégories en utilisant un minimum de signes.

Le cadre de classement, comme le fait remarquer son conservateur (3) "étant particulier à la salle régionale, il ne permet aucune normalisation d'où l'impossibilité d'échanges. Mais il est difficile d'envisager une classification commune à des centres très spécialisés et à une bibliothèque encyclopédique."

- Possibilités de subdivisions (4)

• au point de vue géographique :

38 étant le département de l'Isère, il a été nécessaire de différencier les études sur le département en général, d'études sur une ville (ex:Grenoble,Voiron,...),d'où une subdivision selon les arrondissements. Mais il serait peut-être plus clair d'utiliser les chiffres du code INSEE des communes (3).Ce code a 5 chiffres, les deux premiers étant le numéro minéralogique du département, les trois autres propres à la commune).

• dans les matières

Il n'y a aucune subdivision,sauf pourtant dans 3 cas :

-généralités(secteur des ouvrages "généraux")par combinaison de deux lettres. Ex: AE= urbanisme en général, AP = agriculture ...

- secteur X (culture,religion,art) voir à l'annexe III

- ~~secteur~~ Z̄ (histoire): là encore,on peut combiner deux lettres (Z + une autre lettre)

Ex : 69ZU = histoire de la presse dans le Rhône

Enfin,Z et X peuvent être combinés :

Ex : 69ZX31 = histoire de la cathédrale de Lyon.

C'est là l'indice le plus développé qu'on puisse obtenir.

Il faut noter que cette classification est non seulement utilisée pour la salle,mais pour tous les produits documentaires élaborés par le S.D.R (dossiers de presse,...)qu'on va examiner maintenant.

(2)cf p.ex.la lettre du S.D.R. à la C.C.I. de Marseille (8-4-75): " Veuillez trouver ci-joint la table alphabétique et le catalogue méthodique de la C.C.I. de Marseille.Ils nous ont été particulièrement utiles pour réfléchir à nos propres problèmes de classification.Vous remerciant pour ce prêt,..."

(3) WEBER(Yvette)(Notice de présentation de la salle régionale) p;6-7,document dans lequel nous avons beaucoup puisé pour rédiger ce chapitre.cf aussi RENOULT (D.)La salle de documentation régionale , p-4-7.

(4)cf M.ROCHER (suite de la note1):"L'usage prouve que des améliorations pourraient être apportées : P.Ex. dans les subdivisions de la classe histoire.De même une classe entière aurait été nécessaire dans le domaine de la religion."

- fichiers
- dossiers de presse
- bibliographie régionale

Tous les périodiques du S.D.R. sont dépouillés pour les acquisitions, mais aussi pour le travail documentaire. Selon la dimension et l'intérêt de l'article, un choix est fait :

- . soit l'article (ou sa reproduction) est inséré dans un dossier;
- . soit sa référence est conservée par la confection d'une ou plusieurs fiches.

1/ LES FICHIERS

a) Fichiers extérieurs à la salle

Certains documents intéressant la Région ne se trouvent pas dans la salle régionale. Ceux-ci sont signalés dans les fichiers généraux de la bibliothèque, dans la salle voisine.

b) Fichiers de la salle

Ils sont nombreux! et plus détaillés que ne le laisse penser le guide du lecteur.

Les fiches sont classées selon 4 critères : alphabétique, géographique, biographique, systématique.

* Fichier des ouvrages de la salle :

- alphabétique auteurs (+titres, collectivités)
- systématique, avec un classement à 3 niveaux :
 - . classement par département + rubrique 00 (Rhône-Alpes en général)
 - . " " matières (lettres de l'alphabet)
 - . descripteurs systématiques, inspirés le plus souvent du thésaurus de la DATAR (1)

* Fichier des articles de revues concernant la région (depuis 74)

* Fichier géographique regroupant ouvrages et articles classés par noms de lieux : communes, fleuves, sites naturels, ...

* Fichier biographique classé par ordre des noms de famille

+ fichier des personnalités, avec leurs fonctions (2)

* Fichier des cartes, classé par ordre alphabétique de lieux.

* Fichier des périodiques de la salle, alphabétique et par sujets.

Couleur noire = présentoir oblique . Mur Nord

" bleue = " plat " Est

" rouge = périodiques placés sur le rayons

* Fichier des photographies (seulement amorcé)

classé par arrondissements de Lyon + Villeurbanne

+ quelques thèmes : transports, métiers et vie quotidienne, ...

(1) VIET (Jean). - Code documentaire préparé pour la D.A.T.A.R.

- Paris : Service d'échange d'informations scientifiques, Maison des Sciences de l'Homme, 1973.

Ce thésaurus est utilisé par divers centres de doc. de la région.

(2) + fichier des ORGANISMES régionaux (adresse, nom du responsable) avec une partie classée par sujets.

c) Fichiers internes au service

Ces fichiers sont situés dans le bureau du personnel.

- * Fichier des organismes : permet de procéder aux réclamations.
- * " " artistes régionaux (écrivains, musiciens, cinéastes, architectes, ...)
- * Index matières : pour choisir les mots-clé
- * " des sigles.

d) Les autres bibliothèques (3)

2/ DOSSIERS DE PRESSE

Il existe 2 sortes de dossiers de coupures de presse (cf liste en annexe IV) :

- dossiers non reliés, qui se trouvent dans le bureau du personnel ;
- dossiers reliés, à la disposition du public, au bureau de renseignements de la salle.

a) 1er stade : dossiers non reliés

Les articles des quotidiens ou de certains hebdomadaires sont découpés ou photocopiés :

Sont découpés les périodiques que la bibliothèque reçoit en 2 exemplaires : Le Progrès, Le Monde, L'Humanité (depuis que Le Point du Jour a disparu), Le Journal quotidien Rhône-Alpes, Bref Rhône-Alpes, Bulletin municipal de Lyon, Bulletin officiel de la COURLY. Les autres périodiques sont photocopiés le cas échéant.

Ces articles sont classés quotidiennement, dans des dossiers suspendus, par grandes disciplines. Des tracts s'y trouvent également. Ces dossiers en cours de constitution peuvent être communiqués à la demande.

b) 2ème stade : dossiers reliés

Lorsqu'un sujet précis se dessine par une abondante documentation, le S.D.R. constitue un dossier reliant les articles, précédé d'une bibliographie constituée avec les fiches de dépouillement qui avaient été élaborées par ailleurs. Nous avons dénombré actuellement 105 dossiers de ce type, ce qui est énorme (lorsque la matière est copieuse, le sujet est fragmenté en 2 ou 3 volumes, ou enserré dans une limite chronologique de 1 ou 2 ans). (33 DOSSIERS EN 1976)
(8 RÉALISÉS EN 1977)

c) Intérêt des dossiers

Ces dossiers sont très consultés, car ils constituent une information très actuelle, parfois la seule sur certains sujets :

(3) cf annexe II/B. A noter pour Caen un excellent fichier photo : Les estampes du fonds Normand sont collées dans de très grands registres. Pour éviter de trop fréquentes manipulations, elles sont photographiées. Les photos (toutes de format 13 X 18 quel que soit le format de l'original) sont collées sur un support de carton et classées dans un FICHER spécial. La description de l'original est inscrite au dos de la photo. Ce fichier permet au lecteur intéressé par des documents iconographiques de faire un 1er tri avant de demander à voir les originaux.

Exemples: dossiers d'entreprise (Berliet, Pêchiney, Manufacture, ...)
élections
vie culturelle
vie locale : R. BARRE à Lyon, mort de L. PRADEL, la COURLY,
urbanisme, quartiers, ...
prostitution

{justice : juge RENAUD, gang des lyonnais, Brigades Rouges, ...
{criminalité

Cependant, seuls sont dépouillés les périodiques enregistrés. On pourrait trouver d'autres renseignements dans les revues qui sont au silo. La politique de dépouillement mériterait donc d'être réexaminée de temps en temps. (4)

d) Les autres bibliothèques

Dans certaines villes il semble y avoir une répartition de fait entre la bibliothèque, qui se consacre à d'autres tâches que la confection de dossiers, et des centres de documentation (C.C.I. le plus souvent. Voir annexe II/B). Un tel système ne permet pas de couvrir tous les sujets. P.ex. une C.C.I. ne fait en principe que des dossiers à caractère économique, industriel ou commercial. En revanche, le parti d'exhaustivité adopté à Lyon permet d'avoir des dossiers p.ex. sur Malville, la religion, la musique, le sport, ... Dans 8 villes, il y a bien les Instituts d'Etudes Politiques qui font des dossiers sur tous les sujets. Mais ils ne sont pas ouverts à tous et ne dispensent donc pas une B.M. de faire ce travail, à notre avis indispensable.

3/ LA BIBLIOGRAPHIE REGIONALE a) présentation

On ne reviendra pas sur sa définition ni sur le fait de savoir si le travail effectué à Lyon (liste d'acquisitions) peut être véritablement considéré comme une bibliographie régionale (cf p.8-9) Une bibliographie peut-elle satisfaire à la fois un économiste, un historien et un industriel? Le S.D.R. ne s'est pas lancé dans une bibliographie critique, la pluridisciplinarité rendant trop difficile un tel travail.

La bibliographie Rhône-Alpes est envoyée aux principaux organismes, à quelques personnalités officielles, etc... ce qui faisait au total 259 exemplaires en 1976 (près de 300 aujourd'hui), sans compter les dons "de la main à la main", puisque cette bibliographie est tirée à 500 exemplaires.

Cette bibliographie est appréciée et utilisée par ses destinataires, d'autant que les sociétés savantes ne font pas ici un travail de ce genre. Cependant, en raison notamment de son automatisation, elle présente de nombreux défauts et ne rend pas encore tous les services qu'on serait en droit d'en attendre. (4bis)

(4) v. en bas de p. suiv. (4bis) M. ROCHER (Note du 10/12/73) proposait de constituer un "COMITÉ DE DOCUMENTATION" participant à l'élaboration de la bibliographie régionale. Cette solution n'a finalement pas été retenue.

v) Lacunes

Cette bibliographie est établie à partir des ouvrages acquis chaque année par le S.D.R. et ne recense que les livres effectivement possédés par le service. Il n'y a pas d'analyse même sommaire du contenu des ouvrages (c'est la simple reproduction des fiches).

• D'autre part, les publications à caractère périodique (budgets, annuaires, ...), les articles parus dans la presse, les documents iconographiques n'y sont pas mentionnés. La liste des périodiques régionaux reçus par la B.M. paraît séparément. Pour le reste, il faut donc se reporter aux fichiers sur place.

c) Les tares de l'automatisation

Les listings d'acquisition hebdomadaires ne reproduisent pas la cote des ouvrages. Il est donc impossible d'avoir un classement par sujets. La bibliographie se présente simplement selon le plan de classement décrit plus haut (par département avec un sous-classement matières).

• Des suppléments : La bibliographie paraît depuis 1974. Les années 1975 et 1976 comportent des suppléments 74 et 75. Pour l'édition 76, le système informatique s'étant mis en place en cours d'année, le S.D.R. a dû ajouter un supplément pour les livres acquis avant l'automatisation, ce qui donne une présentation peu harmonieuse. Enfin, il est impossible d'avoir une sélection chronologique par date d'entrée des ouvrages à la bibliothèque, d'où impossibilité d'avoir en 1978, un "supplément pour les ouvrages édités en 76 et reçus en 77" : c'est la totalité des ouvrages édités en 76, en 75 (qu'ils aient été reçus en 76, 77, ou 78) qui est éditée par l'ordinateur. D'où des problèmes de reprographie de volumes importants et d'expédition.

• Typographie : Elle est particulièrement peu attrayante et mal lisible (pas d'accents, certaines lettres n'existent pas en minuscules, ..)

• Défauts dans la programmation (5)

Il n'y a pas d'index automatisé, pas de titre de rubriques, d'où un travail "manuel" important de réaménagement : il faut intercaler et dactylographier les suppléments et les index auteurs-titres.

Une réunion avec le responsable de la société d'informatique ICARE en 1977 a étudié les possibilités de modification du programme :

(4) adde à la p. précédente : M. ROCHER, dans sa "Note sur la documentation régionale" (10 Décembre 1973) proposait que de la presse quotidienne on tire un CALENDRIER qui, publié à la fin de l'année avec un index, permettrait de retrouver les événements de la vie locale ou régionale. Il est dommage qu'une telle proposition n'ait pas été retenue, car on ne trouve nulle part, à notre connaissance, de chronologie Rhône-Alpes. A l'échelle nationale, le journal "Le Monde" publie une chronologie mensuelle avec cumulation annuelle ; il y a aussi "Le journal de l'année". Mais "Le Progrès" ne fait pas de travail de ce type (ou du moins ne publie pas) pour la Région. Cependant, les lecteurs n'en ont pas fait la demande.

(5) Renseignements tirés du "Rapport 1977" de Y. WEBER, manuscrit pour l'instant.

N.B. Toutes les régions n'ont pas encore de bibliographie régionale. Ex Amiens, Nantes, Chalons, Montpellier, Poitiers. A BERDEAUX = en projet. A CAEN = faite par la B.U. Rouen,

... 10 ...

L'index auteurs-titres est possible à partir des données d'entrée des ouvrages au niveau des acquisitions . Mais le manque de rigueur dans l'inscription des ouvrages sur les fiches d'affectations rendra ceci peut-être impossible ou en tout cas défectueux (6).

L'index des collectivités éditrices reste à faire "manuellement".

III - SES RESULTATS : L'IMPACT DU SERVICE DANS LE PUBLIC A TRAVERS

LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

Nous avons signalé en introduction que notre travail se limiterait à étudier le service. Il resterait à faire un mémoire dans une autre direction : étudier le public de la salle : âge, sexe, profession, motivations à venir dans la salle, l'animation scolaire, l'impact des expositions locales (1), ... On trouvera cependant dans l'annexe VI les statistiques des consultations par sujets et secteurs géographique. Ces pourcentages peuvent être également rapprochés avec la composition du fonds.

On commentera ici un aspect de l'impact du service dans le public: les demandes de renseignements, qui sont à la fois :

- pour le S.D.R. une partie de son travail documentaire par les réponses qu'il peut apporter,
- et pour le public un moyen de faire connaître ses aspirations, voire d'informer lui-même le service de l'existence d'un document. On verra en fait, mêlées aux demandes de renseignements, également des propositions ou des appréciations. A l'aide de deux sources écrites : le cahier de suggestions et le courrier.

1/ LE CAHIER DE SUGGESTIONS

Statistiquement, il donne les résultats suivants :

1975 : 22 questions (demandes de renseignements, critiques, suggestions)
1976 : 20 " "
1977 : 13 " "
1978 (Janvier-Mai) : 8

Le cahier de suggestions reste donc peu utilisé. Faut-il en déduire que la plupart des lecteurs sont satisfaits? qu'ils n'osent écrire leurs critiques ou suggestions? Il vaut mieux retenir surtout le fait que la plupart des renseignements sont demandés et fournis oralement. Une personne du service est présente en permanence dans la salle →

(6) Le manque de rigueur se répercute sur la justesse des statistiques 1977. Le rapport 77 indique qu'il y a eu des erreurs entre les codes 44 (Documentation régionale), 94 (Histoire de Lyon), 72 (Urbanisme).

(1) Expositions : le S.D.R. n'est pas organisateur; mais il est quelquefois prêteur. Ex : Médecine quotidienne à Lyon, vie rurale (77). Il en résulte parfois des catalogues d'expositions. On a vu aussi la mise en valeur du fonds photo par 2 expositions en 1977.

pour répondre aux questions.

- Commentaire

Certaines suggestions ne relèvent pas de l'aspect documentaire (ex: "Pouvez-vous acheter un portementeau?"...); d'autres lecteurs semblent ignorer qu'il existe des cahiers de suggestions dans chaque service et proposent des achats de documents sans caractère local (ex : demande d'achat de la revue "Képi blanc" de la Légion...).

En revanche, on peut constater le grand intérêt de deux types de questions :

-La précision des informations fournies : que ce soit pour demander un renseignement ou faire lui-même une suggestion d'achat, le lecteur donne souvent des références précises;

-Des questions de fond, qui remettent en cause les choix de la bibliothèque. On retrouve en fait des problèmes évoqués au long de cette étude :

* Limites territoriales : 2 lecteurs indiquent qu'il serait intéressant de déborder la Région Rhône-Alpes; notamment pour la Haute-Loire et surtout la Saône et Loire (N'oublions pas que la B.M. de Lyon avait le dépôt légal pour ce département jusqu'en 1973)).

Il leur est répondu que ce n'est pas possible, du moins pour l'instant. Pour des raisons de place et pour la politique d'acquisition des publications hors commerce, que Lyon pourrait difficilement mener en plus des 8 départements dont elle a la charge.

* Ouverture : on retrouve le problème de l'insuffisance des horaires. 2 lecteurs demandent pourquoi la bibliothèque n'est pas ouverte le dimanche et le lundi...

* Relations S.D.R./Fonds ancien : "Il est regrettable que des ouvrages intéressants la salle -notamment d'histoire de Lyon- et antérieurs à 1800 ne soient pas à la disposition de tous".

Le S.D.R. répond que "la protection des documents anciens suppose des contrôles qu'on ne pouvait imposer dans toutes les salles de lecture. Le service essaie d'acheter chaque fois qu'il en paraît des réimpressions d'ouvrages anciens".

* Libre-accès : Le S.D.R. essaie de mettre en libre-accès les documents essentiels et/ou les plus consultés. Il peut arriver cependant des suggestions judicieuses amènent à transférer du magasin vers la salle certaines revues. Ex : 2 périodiques intéressants ont été mis en usuels en 1976 grâce à ce moyen.

Il arrive aussi que le lecteur s'étonne de ne pas trouver certaines revues dans la salle, alors qu'elles figurent en fait en magasin. Beaucoup s'imaginent en effet que le fonds régional est entièrement visible et ne pensent pas à consulter les fichiers. Ceci est important car sauf pour une recherche spécialisée, le lecteur ne feuillette que ce qui est sur place. Dans quelle mesure les choix du

S.D.R. pour la salle influencent les lectures? Problème difficile à analyser. Il est certain qu'une mise à disposition du public de tous les documents aurait l'inconvénient inverse : noyé dans la documentation, le lecteur aurait encore plus besoin des conseils du personnel.

2/ LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PAR CORRESPONDANCE

L'annexe X donne les statistiques nécessaires.

a) L'évolution

* Dans le courrier 1975, on relève un nombre élevé de demandes extérieures à la Région. Ce qui peut s'expliquer par l'ouverture de la salle et notamment du prêt inter-bibliothèques (dans la mesure où le document existe en double exemplaire).

On relève aussi quelques demandes de prêt à domicile. C'est l'année de création de la salle et certaines personnes s'imaginent que ce mode de prêt existe à Lyon. Nous ne sommes pas en Angleterre où il est couramment pratiqué...

* En 1976, on constate 2 types de demandes :

- générales: heures d'ouverture, ...; certains demandent "de la documentation sur Lyon et la région", s'imaginant sans doute que le S.D.R. complète ou concurrence le syndicat d'initiative...

Ce qui montre que cette année-là encore, le S.D.R. est peu connu.

- très précises : ce qui est le cas de la plupart des demandes de renseignements (idem en 1977) : quelques éléments, indications sont donnés dans la lettre et la personne demande au S.D.R. de trouver le reste ou la réponse à une question.

b) Les résultats

Certaines réponses nécessitent de longues recherches, parfois sans résultat. Ex : lire un mois d'un quotidien ancien pour rechercher la trace d'un évènement. Mais comme en médecine, ne s'agit-il pas pour le S.D.R. d'une "obligation de moyens et non de résultat"?

En fait, on constate un nombre relativement élevé de réponses négatives. Pour diverses raisons :

- La bibliothèque ne possède pas le document en question, ou encore il y a un trou dans la collection de la B.M.; auquel cas on renvoie en général à une autre bibliothèque.
- Les recherches n'ont pas abouti.
- La question formulée est trop vaste ou trop imprécise.
- Il n'y a pas de bibliographie sur le sujet à envoyer au demandeur.

Cependant, il ne faudrait pas en retirer l'impression qu'une demande de renseignements a peu de chances de trouver une réponse. De nombreuses personnes ont eu des réponses positives : scolaires et universitaires pour leurs exposés ou thèses, érudits pour des recher-

-ches locales, des particuliers (p.ex. pour retrouver la trace de leurs ancêtres, ...) et même des écrivains demandant des renseignements pour leur ouvrage ou leur roman devant se passer à Lyon ou dans la région.

Enfin, il faut garder présent à l'esprit que la plupart des renseignements sont donnés oralement dans la salle; ou par téléphone (les services municipaux et administratifs utilisent souvent ce moyen).

Une lectrice anglaise a travaillé à la salle régionale et, revenue dans son pays, a continué à demander des renseignements pour ses recherches sur Lyon; remerciant le S.D.R., elle écrit à cette occasion: "Votre salle régionale est beaucoup mieux organisée que la plupart des bibliothèques en Angleterre!" (2).

Le compliment n'est pas mince, venant d'un pays considéré comme l'un des "modèles" en matière de bibliothèques...

*

*.

*

(2) Relevé dans le courrier 1976.

* C O N C L U S I O N *

Il convient d'élargir les perspectives de cette conclusion à l'espace français et aux problèmes généraux que rencontre la documentation régionale dans les bibliothèques publiques. Deux questions seront évoquées : la conception d'une bibliothèque régionale, et le manque de coordination entre bibliothèques.

I/ "BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE REGIONALE": UN CONCEPT A AFFIRMER

Ce concept n'a pas de signification actuellement; encore que le terme "bibliothèque régionale" ne soit pas nouveau, dans des applications limitées (1). Non seulement les bibliothèques situées dans un chef-lieu de région ne sont pas reliées systématiquement entre elles, mais la délimitation des territoires dont elles se considèrent responsables varie d'une région à l'autre.

Pour qu'une "B.P.R." puisse véritablement exister, ceci supposerait des fonctions et un financement plus larges, et une liste officielle des établissements choisis :

- Ses fonctions devraient être plus larges qu'une B.M. actuelle pour qu'elle puisse être apte à concentrer les informations concernant la Région toute entière : recensement des lieux et activités des organismes à vocation locale ou régionale; acquisition de documents de toute nature concernant la Région en général ou une localité en particulier et dans toutes les disciplines; travail documentaire réalisé par la bibliothèque elle-même ou en liaison avec certains organismes; faire connaître la bibliothèque dans l'ensemble de la Région (articles, communiqués, notices, conférences; expositions : il faut concevoir les murs d'une salle régionale comme servant de support à un grand journal illustré où expositions, centenaires, inaugurations, fêtes, inventions doivent avoir leur écho = une sorte de complément aux actualités radio-télévisées régionales.

La salle régionale ^{de LYON} remplit la plupart de ces fonctions; mais c'est grâce à l'initiative du conservateur en chef de la B.M. qu'elle a été créée et grâce au dynamisme du personnel du S.D.R. qu'elle fonctionne efficacement. Il faudrait transformer ce genre d'expériences en cas général : l'activité des personnes ne suffit pas, il faut alors un financement adéquat.

(1) Les services régionaux du dépôt légal sont appelés "bibliothèques régionales"; dans un article de 1938, P. LELIEVRE (cf ^{la référence}) a également utilisé ce terme:
↳ "Un projet de bibliothèque régionale" (Nantes)
In: "Archives et bibliothèques", 1937-38, n°3, p. 170-189.

- Un financement extra-municipal devrait être évidemment prévu (Conseil Régional notamment) pour faire face à cette charge supplémentaire. Ainsi la bibliothèque régionale serait-elle à la charge de l'Etat, des départements, de la ville-support et de la Région. Ou pourquoi pas nationalisées? Il est non moins évident qu'il y aurait cependant des difficultés à faire admettre aux municipalités, jalouses de leurs prérogatives, la vocation régionale de la bibliothèque, et encore plus sa nationalisation. Ou faut-il alors créer un établissement spécifique, séparé de la B.M., et chargé exclusivement de la documentation régionale?

Autre "révolution": verra-t-on un jour comme aux Etats-Unis les banquiers, industriels, hommes d'affaires financer largement les bibliothèques et attendre des documents la solution de leurs difficultés ou l'origine de leur fortune? Si la salle régionale de Lyon a bien dans son public des chargés d'affaires, ce type de financement n'en prend pas le chemin... A défaut d'avoir en France des philanthropes comme Carnegie, il faudrait que les bibliothèques régionales qui seraient créées fassent la preuve de leur utilité auprès du secteur privé et, comme à Lyon, avoir statistiques, annuaires professionnels, plans d'aménagement,...

- Face à ces ambitions, une véritable formation des bibliothécaires professionnels et amateurs de la Région devrait être prévue. Dans tous les S.D.R., il serait nécessaire d'avoir des bibliothécaires connaissant bien la Région et si possible restant durablement dans le même poste. Créer des écoles régionales de bibliothécaires serait sans doute prétentieux en l'état actuel des choses. Ce serait donc l'une des tâches de nos centres régionaux de formation professionnelle, avec des stages appropriés pour les anciens élèves de l'Ecole des Chartes ou de l'E.N.S.B. appelés à occuper ces fonctions. La bibliothèque régionale aurait également une fonction de conseil auprès des B.M. de la Région. Enfin, elle serait le séminaire où les catéchumènes se formeraient et ^{où} s'initieraient toutes les bonnes volontés (instituteurs, prêtres, fonctionnaires, ...)

- Resterait à fixer le choix officiel des établissements qui seraient destinés à devenir les "centres de documentation régionale" ou les "bibliothèques publiques régionales" (voire "médiathèques publiques régionales" (2), le choix du vocable important moins que

(2) Albert RONSIN (in: "Propositions pour une nouvelle structure des médiathèques publiques en France" s.d.) p.6-7) n'emploie pourtant que le terme de "bibliothèque régionale". Pour lui, elle serait un service de regroupement des bibliothèques de secteur à l'échelon régional. Elle comporterait : un service régional (administration, formation, bibliographie, animation, fonds anciens), un établissement régional (bibliothèque de stockage), une commission régionale.

l'existence de telles structures). Les B.M. situées dans les chefs-lieux de Région apparaissent tout naturellement aptes à remplir cette fonction, d'autant qu'elles possèdent le plus souvent le dépôt légal régional d'imprimeur, source essentielle- et gratuite- de documentation régionale.

Cinq régions posent cependant des problèmes :

Pour quatre d'entre elles, la B.M. chef-lieu de Région n'est pas détentrice du dépôt légal. Alors faut-il choisir CAEN ou ROUEN ? NANTES ou ANGERS ? METZ ou NANCY ? Quant à STRASBOURG, c'est la B.N.U. qui a le dépôt légal.

Enfin, à PARIS, c'est la B.N. qui a le dépôt légal. Cependant, la "bibliothèque historique de la ville de Paris" semble à même de remplir ce rôle de documentation régionale; voire la B.P.I. ou d'autres bibliothèques parisiennes.

De tels bouleversements dans la conception des bibliothèques publiques à vocation régionale seraient rendus difficiles en raison du poids du passé : les options prises sont souvent malaisées à remettre en cause (ne serait-ce que refaire un classement commun!); sans compter la "résistance au changement" chère à Michel CROZIER (3) et qu'on constate dans toute l'Administration française

II/ UNE VERITABLE COORDINATION RESTE A FAIRE

Pierre LELIEVRE écrivait déjà en 1938 : "Le manque de coordination et une collaboration insuffisante des bibliothèques entre elles ne permet pas au public de connaître et d'utiliser toutes les ressources dont il pourrait disposer. D'autre part, les crédits trop souvent médiocres n'ont pas permis d'entreprendre les travaux d'inventaire et de catalogues qui eussent été nécessaires, et ne donnent pas non plus la possibilité de faire tous les achats indispensables" (4)

Une coordination entre centres d'une même région et surtout entre bibliothèques régionales devrait se mettre en place.

1) Coordination entre centres d'une même Région :

le cas de Rhône-Alpes

Avant la création de la salle régionale, C. CHAIGNE et S. PALIARD ont pu écrire : "Il n'existe aucune coopération entre centres lyonnais" (5). Il y a quelques années, l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble avait tenté de créer un réseau de documentation: le "DOCAMERHAL" (Documentation pour l'aménagement Rhône-Alpes) avec les crédits de la D.A.T.A.R.. Son objectif était de centraliser toutes les études ou documents parus sur la Région, en particulier sur l'aménagement régional. Il aurait évité à chaque centre d'effectuer le

(3) CROZIER (Michel) La société bloquée. Seuil, collection Points.

(4) LELIEVRE (Pierre) Un projet de bibliothèque régionale, cité.

(5) Mémoire I.N.T.D., p. 160, op. cit. en bibliographie.

même travail, et aurait pu, sinon atteindre l'exhaustivité, du moins Ce projet a échoué notamment (6) parce que l'Observatoire a jugé que c'était son rôle : la D.A.T.A.R. n'aurait pas voulu financer deux organismes semblables ou concurrents. Cependant, l'Observatoire est relativement spécialisé (économie et statistique) et répond peu aux demandes de renseignements qualitatifs sur la Région. Pour ses besoins propres, il a l'avantage d'être relié à ses homologues régionaux. (6 bis : v. p. suiv.)

Aujourd'hui, c'est donc vers le S.D.R. que doivent (ou devraient) converger la plupart des demandes (renseignements généraux ou de niveau de spécialisation moyen). En l'absence d'expériences similaires dans les bibliothèques des autres chefs-lieux de Région, le S.D.R. a du concevoir une politique spécifique (ex: le cadre de classement), voire innover (cas des demandes par circulaires ou par voie de presse). La coordination s'est faite au fur et à mesure de l'expérience acquise (constitution de fichiers d'organismes de plus en plus complets). Mais le S.D.R. doit constamment s'informer afin d'orienter les lecteurs vers la documentation très spécialisée, établir ou renouer des liens de connaissance réciproques et de coopération. Action d'autant plus indispensable qu'il n'existe pas de catalogue collectif des ouvrages régionaux. Enfin, il s'agit de mieux connaître les organismes de recherche et de documentation par une visite systématique des villes (p.ex. Saint-Etienne avait été étudié par l'ancien conservateur, M. RENOULT), avec l'aide des B.M. locales.

Bref, il s'agit d'une action "au coup par coup", et si beaucoup a été fait, il reste encore des contacts à prendre.

2) Coordination entre bibliothèques régionales

Ici tout reste à faire. Chaque "bibliothèque régionale" n'est pas au courant des activités de ses homologues. Tout au plus y a-t-il des contacts circonstanciels. Nous pensions avoir à la B.M. de Lyon - ou dans les revues professionnelles - des renseignements sur la documentation régionale dans les autres bibliothèques; nous avons dû envoyer un questionnaire pour avoir une vue d'ensemble (7) de la situation française.

(6) Cette raison est donnée dans le mémoire de CHAIGNE et PALIARD p. 167. Cependant p. 160, on pouvait lire que "ce projet a échoué en partie parce que les lyonnais n'en ressentaient pas le besoin. Ils n'ont pas envisagé le problème de la documentation économique de façon globale : analyse de toutes les sources de documentation existantes et leur exploitation".

(7) Nous avons limité l'envoi de notre questionnaire aux bibliothèques des villes chefs-lieux de Région et/ou détentrices du dépôt légal, pour des raisons de cohérence et parce que l'objet de notre étude n'était pas essentiellement une comparaison. Mais pour Rhône-Alpes p.ex., Grenoble est dotée d'un S.D.R. en plus de Lyon.

M. ROCHER, dans un article paru en 1958, posait le principe de l' "échange des matériaux entre instituts spécialisés et centres de documentation régionale, sous le contrôle d'un organisme régulateur (...) le Centre National de Bibliographie(8)(...). Une telle organisation suppose non seulement une coordination des services, difficile à réaliser, mais aussi le renforcement du personnel local et peut-être une organisation différente du travail dans les bibliothèques(...). Ce n'est pas qu'un certain nombre de bibliothèques n'aient déjà rassemblé une documentation locale et même parfois régionale, dont la conception varie avec chaque initiateur. Mais l'intégration dans un ensemble national de ce qui peut exister n'est pas chose facile."(9)

M. LELIEVRE, dans l'article cité, se demandait à juste titre "pourquoi une vanité un peu naïve, un esprit un peu puéril de rivalité ont trop souvent porté des bibliothécaires provinciaux à accumuler pour faire nombre, des collections sans intérêt pour leur ville ou leur province, et qui ne trouvent point de lecteurs alors qu'elles pourraient dans d'autres bibliothèques, rendre des services incontestables. IL ne s'agit point aujourd'hui de déplacer des fonds de cette sorte ni de les aliéner. Peut-être en certains cas pourraient-ils servir de monnaie d'échange. Mais assurément à l'avenir il importe d'éviter de telles charges et de renoncer à compliquer inutilement le travail des érudits";

Ces deux citations se complètent. Elles ont en commun le souci de cohérence. En effet, il serait souhaitable que des règles générales soient édictées et des conseils donnés pour aider à la constitution de réseaux d'information, à la fois dans chaque Région et entre Régions (il existe bien une aide "logistique" des services centraux pour la construction et l'équipement); mais il est évident qu'il faudrait tenir compte des particularismes régionaux et que le succès d'une telle entreprise serait essentiellement dû au dynamisme des personnels en place ici et là (10). Car doit-on laisser aux seuls centres de documentation privés et/ou spécialisés les initiatives? Il serait également utile qu'un groupe de travail se constitue ou qu'un congrès national réunisse les responsables des fonds régionaux

(8) Le centre bibliographique de la B.N. ne joue pas ce rôle.

(9) ROCHER (Jean-Louis) Bibliographie et documentation régionales B.B.F., 1958, n° 11, p. 786-787.

(10) Ex : un fichier d'organismes sera nécessairement en partie différent d'une Région à l'autre. Mais il serait intéressant de mettre sur pied la liste des organismes qui existent dans toutes les Régions ou plusieurs d'entre elles.

(6bis) En 1975, des réunions étaient organisées par l'Observatoire économique pour la coordination. Celle-ci se fait aujourd'hui de façon beaucoup plus pragmatique.

pour confronter leurs expériences et jeter les bases de leur coopération. (11)

L'article de M.LELIEVRE a été écrit en 1938, celui de M.ROCHER en 1958. A 20 ou 40 ans de distance, les idées de fond qu'émettent les auteurs n'ont pas pris une ride. Ce qui montre combien les problèmes de documentation régionale ont peu évolué dans un sens positif. Il s'agit de mettre en place un réseau efficace (il existe 22 Observatoires économiques; à quand 22 S.D.R.?...), une coordination et une coopération souples mais performantes.

Un nouvel échelon est à créer à notre avis entre B.N. et B.M. et qui correspond à des besoins spécifiques, pour l'instant remplis de façon trop dispersée ou incomplète. Les bibliothèques doivent vivre avec leur temps; à condition d'avoir les moyens et la volonté, à la suite de Lyon et de quelques villes, une documentation contemporaine diversifiée pourra se constituer et prendre place à côté des richesses de nos collections du passé.

*

*

*

(11) Parmi les questions à discuter : Faut-il un cadre de classement commun? ou du moins une certaine normalisation? Les avantages quant à la possibilité d'échanges se heurtent à la difficulté d'application au plan pratique.

annexes

*DIVERSE MANIÈRE GÉNÉRALE:

- Existe-t-il une notice de présentation ou un guide du lecteur? Pourrait-on en ce cas l'obtenir?
 - Politique du fonds local ou régional: accent mis sur l'histoire ou également vers l'actualité (ex: économie régionale, urbanisme)?
 - La Bibliothèque fait-elle un traitement particulier de la documentation locale ou régionale?
- Dans ce cas (1), pourriez-vous donner des précisions, notamment:

*STATISTIQUE ET POLITIQUE D'ACQUISITION

- BUDGET (participation de la Région?, ...)
 - PERSONNEL affecté à la salle régionale en particulier? d'un autre service?
 - COMPOSITION DU FONDS LOCAL OU RÉGIONAL
 - Les ACQUISITIONS (ouvrages et autres documents);
- Les CANAUX (libraires d'occasion et traditionnels, ...). Y a-t-il p.ex:
- Demandes par voie de presse ou circulaire?
 - Contact systématique des organismes régionaux publics ou privés?
 - Rapports avec les Archives, notamment pour les doubles?
 - Exploitation du DEPOT LÉGAL pour la documentation régionale?

*CLASSEMENT

- Est-ce une classification particulière?
- Y a-t-il distinction fonds local ou régional/et salle de documentation régionale?
- Y a-t-il une partie en libre-accès?

*TRAVAIL DOCUMENTAIRE

- Déroutement de revues? (fichier particulier?)
- Publication d'une bibliographie régionale?
- Confection de dossiers de presse sur des sujets locaux?
- Ou d'autres publications?

(1) Dans le cas contraire, y a-t-il des raisons particulières à l'inexistence d'un fonds local ou d'une salle régionale?

ANNEXE II : LES "BIBLIOTHÈQUES RÉGIONALES"

A/ PRESENTATION

Un questionnaire (reproduit à l'annexe I) a été envoyé aux bibliothèques chef-lieux de région et/ou détentrices du dépôt légal régional d'imprimeur (1). Leurs réponses sont synthétisées dans le tableau-dépliant page suivante (§B).

Au 1/06/1978, certaines bibliothèques ne nous ont pas répondu. Nous donnons néanmoins quelques renseignements sur leurs fonds, tirés du "Répertoire général des bibliothèques et organismes de documentation" (1971) (2).

ANGERS: Dépeuillement de périodiques reçus et d'autres documents et établissement de notices signalétiques d'après les articles angevins ou sur l'Anjou. Les fiches portent des mots-matières et sont intégrées dans les catalogues généraux.

DIJON:

- Fonds régional, avec questions d'actualité.
- La bibliothèque établit la "bibliographie bourguignonne" publiée par les Annales de Bourgogne (histoire, archéologie, folklore, économie)

PARIS BILLE :

- Spécialité: histoire locale Flandre et Artois.

Rennes :

- Spécialité secondaire : questions relatives à la Bretagne et à la langue bretonne.

ROUEN :

- Fonds Normandie. Dernière minute : réponse de ROUEN. v. annexe I. D.

PARIS posait un problème particulier dans la mesure où le dépôt légal régional d'imprimeur est situé à la B.N. et où la "bibliothèque historique de la ville de Paris" n'est pas une bibliothèque comme les autres. Les renseignements fournis ne s'intégrant pas en outre dans la grille que nous avons tracée, un résumé en est donné à la fin de cette annexe (§ C).

(1) Le questionnaire n'a pas été envoyé à la bibliothèque d'Ajaccio, qui ne dispose pas du dépôt légal d'imprimeur et n'est que depuis peu une Région administrative (Corse).

(2) Ce Répertoire nous a également servi à compléter le tableau de la page suivante pour les renseignements concernant le § notices signalétiques de Besançon, Nancy, Poitiers, Strasbourg.

ANNEXE II B/ TABLEAU RÉSUMÉ DES réponses au questionnaire.	AMIENS	BESANCON	BORDEAUX
NOM DU FONDS - ZONE COUVERTE	Région PICARDIE ACQUISITION TOTALITE Ouvrages sur région	FRANCHE-COMTE	Bordeaux + AQUITAINE
Po. du fds local: vers histoire ET actualité,	X	X	
PERSONNEL propre au service	—	—	
BUDGET - budget particulier - subv. Cons. G ^{al} ou Rég ^{al} à la B.M.	— C.G.: 2400F (1974)	— particip. exceptelle du Conseil Rég ^{al}	
SALLE PARTICULIÈRE	—	—	—
CANAUX: LIBRAIRES D'OCCASION	X	X	X peu acquis, faute de crédits
dem. par voie de presse, circulaire	—	—	—
contact syst. org ^s : rég ^s publ. ou privés	—	X	X (Préfecture, Université, St ^s savantes, . . .)
rappports avec Archives dépt. (doubles, . . .)	—	X	X (aussi avec C.C.I.)
exploitation DÉPOT LÉGAL	X	X	X
CLASSEMENT: classif. particulière?	X Fonds particulier	Pas de class ^t particulier	
Une partie du fonds en LIBRE-ACCÈS?	—	X	X Dans le fds gal (Salle de lecture), usuels sur Bordeaux, Aquitaine.
TRAVAIL DOCUMENTAIRE			
dépouillement de revues	X	X (1)	—
bibliographie régionale	—	X en cours bibliogr. décennale	en projet: par V. M. H. (1), bibliogr. des revues locales
dossiers de presse sur des sujets locaux.	X. embryon Amiens + Somme	X	— (Seulement sur livre et bibliothèques)
autres activités, publications, . . .			
FICHIERS - CATALOGUES	. fichier matières . catalogue des périodiques régionaux.	fichier régional (ou de bibliographie régionale). 50000 NOTICES D'APRÈS LES ARTICLES DE 375 PÉRIODIQUES FRANÇAIS (1)	
COMPOSITION DU FONDS NATURE DES DOCUMENTS CONSERVÉS	Tous documents y.c. souterrains tracts, cartes postales. Essai de doubler les fonds par double acquisition	Ouvr. imprimés et autres documents: manuscrits, cartes dessins, estampes, monnaies et médailles, . . .	
DIVERS. NOTES		(1) ACCORDS CONCLUS AVEC CERTAINS ORG ^s DE DOC. POUR LE DÉPOUILLEMENT DES PÉRIODIQUES.	(1) Inventaire des Monuments Historiques

CAEN	CHATELONS SUR MARNE	CLERMONT FERRAND	LIMOGES	MARSEILLE	NANCY
Fonds NORMAND. Praxualib, surtout BASSE-NORMANDIE (1)	CHAMPAGNE	Fonds AUVERGNE (1)	Hte Vienne + région LIMOUSIN	Fonds PROVENCE	Fonds MOSELLAN
X ↗	X	X	X	X	X
1 sous-bib. (+ le conservateur des Fonds d'étude)	1,5	—	(Mais 1 sous-bib. plus spéciale compétente)	—	(personnel du Fonds d'étude)
— (mais prioritaire)	—	— (Budget municipal uniquement)	C.G. 6000F (1977)	—	—
X (depuis 1971)	—	—	—	salle pour tous les fonds spéciaux (1)	—
X	X	X	X (Limoges = 1 librairie spé)	X	X
—	—	—	—	—	—
—	X (Dépôt Legal)	X (on essaie) stés savantes, etc.	X (pas systématique)	—	X pas systématique
X	—	—	—	X	X à l'occasion
(le D.L. est à ROUEN)	X	X	X	X	(D.L. à NANCY)
classé par formats et ordre d'entrée.	classif. trad. (formats). • Magasins particuliers • Distinction fonds local et fonds régional	Fds lettre A (AUVERGNE)	— Ds les magasins, ouvrages st classés avec le fds gal. Ils portent en + 1 étiquette orange "LIMOUSIN" Fiches = "LIM" sous la cote.	—	X les cotes par formats sont précédées de la mention "LO" et regroupées.
X (consultation sur place)	—	X les usuels (et le rayon Auvergne en lecture publique)	X usuels limousins de la salle de lecture ouvr. concernant le Limousin qui st ds les sections en libre-accès	—	Ds salle lecture, armoires de semi-usuels "lorrains" + section de prêt achète ouvrages lorrains.
— (fait par B.U. Caen)	X	X	X	—	articles sur la MOSELLE X - systématique
— (fait par 2 revues locales)	—	Aide pour celle dans Bull. hist. et sc. de l'Auvergne	Aide à "Bull. st. arch. et hist. du Limousin" (notes bibliogr.)	—	— (fait par NANCY)
X	X	—	— (fait par Archives dépt.)	—	envisagé.
X	articles pour les stés savantes.	—	—	—	Diffusion catalogues d'ouvr. lorrains, per pour section PRÉT.
fichier du fonds d'estampes, avec reprod. fotogr. Participe au catalogue collectif des ouvrages normands (2)	fichier du fonds local.	2 fichiers spéciaux	Catalogues limousins - alphab. auteurs & anonymes - systématique (en cours: système non encore choisi) - Double des fiches auteurs donné aux Archives.	Pas de catalogue auteurs séparé. Catalogue matière particulier, ancien et mis à jour avec les nelles acquisitions.	Pour ouvrages entrés depuis 1945, fichier lorrain distinct
Tous documents, y.c. diapos, films, cartes postales, timbres, tracts, affiches.	—	(1) Région AUVERGNE ancienne (Cantal, Hte Loire, Puy de Dôme) + Allier * Essai de doubler les fonds.	livres, diapos, ...	—	—
(1) Calvados, Manche, Orne - (2) fichiers: - systématique - topographique - biographique Achat de romans d'auteurs normands ou se passant en Normandie.	Surtout relations avec lecteurs ou particuliers.	Plutôt relations avec les sociétés savantes. N.B. c'est une B.M.U. (Bibliothèque Municipale et Universitaire).	—	(1) fds ancien, fds régional, cartes et plans, estampes, photos.	Sollicitation de dons souvent fructueuse.

MONTPELLIER	NANCY	NANTES	ORLÉANS	POITIERS	STRASBOURG B.N.U.
	Fonds LORRAIN LORRAINE		Fonds ORLÉANAIS ACQUISITION 17E PUBL. SUR RÉGION CENTRE		Section des ALSATIQUES (1)
X	X (SURTOUT HISTOIRE)	X	X	X	X
—	—	—	1 sous-lib. 1/2 conservateur	—	2 conservateurs, 2 sous-lib. 6 personnels adm.
sum. crédits au C.R. réponse non encore connue	—	subv. du Conseil Gal	—	—	4% de l'ens. = 50000F (77) subv. C.G. " C.R. (microfilmage)
—	salle de doc extraite du fonds local.	—	—	—	1 SALLE DE LECTURE 1 SALLE DE CONSULT. POUR L'ICONOGRAPHIE
	X		X		
	—	—	—	—	
	X (par Dépôt Légal)	—	X	pas systématique	
	—	—	—	—	
X	X	(pas de D.L.)	X	X	X
don: même classeme nt que le fds gal auquel il est joint (par format et ordre d'entrée). Seule 1 partie du fds orig. est regroupée en magasin (pour anciens ouvr.) les autres ouvrages orig. = classés avec fds gal	X Fonds à part	—	classé par format et ordre d'entrée.	—	CLASSIF. SYST. PARTIC. des magasins jusqu'en 1918. A partir 1974, C.D.U pour le FICHER SYST. A partir 1978, classé des magasins par FORMATS ET N° D'ENTRÉE. Fds iconogr.: classé partic.
—	Il ya des fonds lorrains en libre- accès dans les bibliothèques de prêt.	X Il ya une catégorie "USUELS" pour 1 partie du fonds NANTES et dép. BRETAGNE.	X seuls USUELS de la salle d'étude. Reste du Pds = rangé de 1 partie des maga- sins, aménagée en bureau.	X seuls USUELS et DOUBLES DE LECTURE PUBLIQUE	X salle de lecture: 1000 USUELS EN L-ACCÈS. Salle ICONOGRAPHIE: 200 titres en libre accès RESTE = ACCÈS INDIRECT.
X	X	—	X (pas de fichier part.)	X (pas de fichier particulier) dépouillé pas systématique	X
—	X publiée dans les Annales de l'Est (1)	X AVEC C.C.I. pour les périodiques	—	—	X depuis 1965
mais 99 tableaux sur objets locaux préscolaires	—	—	— (fait par Préfecture, (1))	—	— (fait par C.C.I.)
	(1)	—	—	—	EXPOSITIONS
cat. rég. sur fiches cat. syst. et alphab. matières (livres anciens modernes réimprimés) cat. rég. imprimé (1902) cat. sur fiches des ouvr. réimprimés à Montpellier réimprimés à double class. alphab. auteurs " imprimeurs	1500 NOTICES SIGNAL. ÉTABLIES ANNUELLEMENT D'APRÈS LES ARTICLES DE 1023 PÉRIOD. DÉPOUILLÉS POUR LA LORRAINE. FICHES INTÉGRÉES DANS LE FICHER BIBLIOR. LORRAIN. INDEXÉES ET PORTANT MOTE-MATIÈRES SOIT DIFFUSÉES DANS LA "BIBLIOGRAPHIE LORRAINE"		Pas de fichier spécial du fonds local P. Mais Catalogage plus poussé (+ de rich. matières, entrées aux noms de lieux, ...)	NOTICES SIGNALÉTIQUES ÉTABLIES D'APRÈS LES ARTICLES DE 2 PÉRIOD. FR. DÉPOUILLÉS POUR L'HISTOIRE LOCALE.	CAT. ALPHAB. MATIÈRES CAT. SYST. SUR FICHES Dep 1950, figurent des ces catalogues les fiches de dépouille des cartes de périod. 600 NOTICES SIGNAL./AN D'APRÈS ARTICLES DE 500 PÉRIOD. DÉPOUILLÉS POUR LES ALSATIQUES
livres, brochures, catalogues d'expos., périod., thèses anc., 9 me-moires et thèses écrites, 99 cartes et plans, 99 manuscrits, essais anciens recueils régionaux etc...		livres, estampes, cartes anciennes, faute-part objets, photos, cartes postales Souvent, a chat en double, un exempl. ne sortant pas.	10 000 livres " brochures 164 périod. en cours	TOUTES CATÉGORIES DE DOCUMENTS, SAUF LES NOUVEAUX SUPPORTS.	1) Livres et périod.: env. 100 000 vol. 2) cartes, plans, estampes, photos, ... 3) diapos, microfilms, disques, cassettes, ...
les fiches auteurs correspondantes figu- rent dans le catalogue alphabétique auteurs général.	(1) La B.M. publie une Bibliographie lorraine éditée par l'Académie Nationale de Metz. Elle collabore à la Bibliographie d'Histoire de France (C.V.R.S.).		(1) Mais quelquefois réalisation de dossiers à partir de documents arrivés par dépôt légal. ex: dossiers électoraux.		(1) jusqu'en 1978, ALSACE ET LORRAINE. DEPUIS 1978, ALSACE. N.B. c'est une B.N.U.: Bibliothèque Nationale et Universitaire

24, Rue Pavée 75004 PARIS

Elle est essentiellement tournée vers l'histoire de Paris et de la Région parisienne (vie ouvrière,...)

1/ LIVRES

C'est la partie la plus importante du fonds.

Fichier alphabétique auteurs et anonymes.

" " matières (détaillé sur l'histoire de Paris)

Ne sont acquis en principe que des ouvrages portant sur Paris ou la Région parisienne, ou des ouvrages généraux.

2/ MANUSCRITS

3/ CARTES ET PLANS de Paris du XVIème au XXème siècle.

2 Fichiers: - auteurs, graveurs, dessinateurs, imprimeurs,

- matières (rues, monument, arrondissement, quartier, ...)

4/ PHOTOS depuis 1845.

3 Fichiers: auteurs, matières, par quartiers.

5/ "ACTUALITES"

Dossiers de coupures de presse ou de documents de type publicitaire ou autres dits "éphémères" : catalogues de magasins, menus de restaurants, compte-rendus de manifestations, de spectacles populaires.

Comme les manuscrits, cadre de classement de 160 séries. Mais ici certaines vides, d'autres bien remplies:

Exemple: Série 30. Biographies. 2000 boîtes = 30000 dossiers; (1)

Série 35. Rues de Paris. 400 cartons = 1000 dossiers.

6/ PERIODIQUES : peu nombreux; catalogue en cours de refonte.

7/ "BIBLIOGRAPHIE PARISIENNE": près de 300 périodiques dépouillés.

8/ AFFICHES : non communiquées actuellement.

*

(1) Série particulièrement utile pour l'histoire des hommes politiques de la IIIème République, contenant tout le bric à brac de biographies élogieuses ou de charges, de professions de foi, de bulletins de vote, de tracts, instruments alors indispensables de toute campagne électorale.

(Les renseignements concernant les fonds normands nous étaient parvenus trop tard, nous n'avons pu les intégrer au tableau).

ANNEXE II D:

Fonds normand de la Bibliothèque Municipale de Rouen

I

1. Pas de guide du lecteur, seulement une présentation rédigée en 1913 par le directeur, M. LABROSSE, mais le système de classement qu'il décrit a été rapidement abandonné.
2. A l'origine l'accent mis sur l'histoire, la géographie et la littérature normande. Depuis quelques années, élargissement à tous les domaines intéressant la Normandie.
3. Catalogue distinct (fichier normand : auteurs, matières et imprimeurs).

II

1. Pas de participation de la région.
Il est impossible de déterminer la part du budget des acquisitions affectée au fonds normand.
2. Personnel affecté au fonds normand :
 - 1 conservateur 1/3 temps
 - 1 sous-bibliothécaire temps plein (recatalogage du fonds ancien), recherches dans le fonds normand, expositions.
 - 1 sous-bibliothécaire à 1/2 temps : catalogage des acquisitions récentes et du dépôt légal normand (évaluation très approximative)
3. Composition du fonds :
 - ouvrages
 - brochures
 - estampes
 - dossiers de presse
 - quelques diapositives (très peu)
 - périodiques (journaux et revues)
 - cartes postales, classement approximativement topographique (peu exploitable)
4. Acquisitions
 - dépôt légal des 5 départements normands.
 - classiques bibliographies courantes
 - catalogues des librairies d'occasion
 - quelquefois presse locale mais pas de dépouillement systématique des revues de sociétés savantes, pas de demandes par voie de presse, ni contact systématique avec des organismes régionaux malheureusement.

III

1. Cotes normandes distinctes
2. Classement distinct dans les magasins

3. Pas de libre accès . Quelques usuels normands et revues dans la salle de lecture (n° en cours)

IV

1. Dépouillement systématique jusqu'en 1945.

Depuis :

- Catalogage systématique des n° spéciaux.
- "léger" dépouillement des revues
- pas de fichier particulier pour le déplacement des périodiques normands.

2. Pas de publication de bibliographie régionale.

3. Dossiers de presse depuis 1945.

3 séries : sujets, biographies, topographie constitués essentiellement à partir de Paris-Normandie (très superficiel et partial)

4. Catalogues d'expositions de la bibliothèque, uniquement (or toute exposition ne fait pas systématiquement l'objet d'un catalogue)

Estimation du fonds normand

Périodiques : 1260 titres dont environ 400 courants
dont 90 % au D.L.

- ouvrages 0,95 x 21 x 13 = 260 m.

- périodiques 0,95 x 9 x 20 = 171 m.

*

*

*

B.M. de CAEN - FONDS NORMAND (extrait de la réponse) :

La bibliothèque achète les ouvrages :

- d'auteurs normands, même si ces ouvrages ne concernent pas la Normandie (ex.: Patrick Grainville, Prix Goncourt 1977)
- se passant en Normandie. C'est le cas des romans comme celui de Ch. Arnoty, "la saison des Américains", qui se passe à Caen et dans sa région.
- qui concernent la Normandie pour tous les ouvrages documentaires
- qui concernent d'autres pays ou provinces (Canada, Perche, Scandinavie) dans leurs rapports importants avec la Normandie.

Cependant, l'accent est mis en général sur la Basse-Normandie (Calvados, Manche, Orne) pour tous les ouvrages d'actualité.

ANNEXE III

PLAN de CLASSEMENT

* Les livres sont classés par département.

- A OUVRAGES GENERAUX
- 00 RHONE-ALPES EN GENERAL
- 01 AIN
- 07 ARDECHE, VIVARAIS
- 26 DROME
- 38 ISERE, DAUPHINE
- 42 LOIRE, FOREZ
- 69 LYONNAIS, BEAUJOLAIS
- 73 SAVOIE
- 74 HAUTE-SAVOIE

* avec un sous-classement par matières.

- A GENERALITES
- B CARTES
- C GEOGRAPHIE
- D AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
- E URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT
- EX ARCHITECTURE
- F ENVIRONNEMENT, ECOLOGIE
- G ECONOMIE, CONJONCTURE
- H POPULATION
- J EMPLOI, FORMATION, SYNDICAT
- K SANTE
- L BANQUE, CREDIT
- M COMMERCE, ARTISANAT, SERVICES
- N INDUSTRIE, ENERGIE
- P AGRICULTURE
- Q TRANSPORTS, COMMUNICATIONS
- R REGION, DEPARTEMENT
- S JUSTICE, ARMEE
- T POLITIQUE
- U INFORMATION, PRESSE, RADIO
- V ENSEIGNEMENT, EDUCATION
- W RECHERCHE SCIENTIFIQUE
- X CULTURE, RELIGION, ART
- Y TOURISME, GASTRONOMIE, LOISIRS
- Z HISTOIRE, ARCHEOLOGIE

Extrait d'un dépliant 3 volets sur la salle (= guide du lecteur).

SUBDIVISIONS DE LA CLASSE X

- XA Généralités, mélanges
- X0 Langues
- X1 Coutumes, folklore
- X2
- X3 Religions, cultes, ésotérisme
 - . X30 religions antiques
 - . X31 catholicisme
 - . X32 protestantisme, etc...
- X4 Philosophie
- X5 Théâtre
- X6 Musique, Opéra
- X7 Cinéma, photographie
- X8 (vide)
- X9 Arts plastiques, graphiques, décoratifs

DOSSIERS NON RELIES

A GENERALITES (8 dossiers, un par département)
 AR REFORME REGIONALE
 B CARTES
 C GEOGRAPHIE, CLIMATOLOGIE, GEOLOGIE
 D aménagement du territoire
 E URBANISME.
 EQUIPEMENT, LOGEMENT
 EX ARCHITECTURE, HABITAT
 F ENVIRONNEMENT
 69G ECONOMIE DU RHONE
 G ECONOMIE, CONJONCTURE
 H POPULATION, jeunes, femme, 3e age. Etrangers, handicapés, dépt.
 J EMPLOI
 GREVES, CONDITIONS DE TRAVAIL
 SYNDICATS, FORMATION
 K SANTE
 L BANQUE, ASSURANCE
 M COMMERCE, SERVICES
 ARTISANAT, PETIT COMMERCE, FOIRES
 N ENERGIE
 ENERGIE NUCLEAIRE
 OON DOSSIER SUR DIVERSES ENTREPRISES
 N INDUSTRIE (départements)
 " " (Rhône)
 P AGRICULTURE, PECHE
 Q TRANSPORT, COMMUNICATION
 69Q " "
 R ADMINISTRATION REGION
 " " RHONE
 " " DEPARTEMENTS
 " " CO.UR.LY
 " " LYON
 69S PROCES, SCANDALES LYONNAIS
 T POLITIQUE.
 " ELECTIONS.
 U INFORMATION
 V EDUCATION, ENSEIGNEMENT
 W RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DOSSIERS RELIES (dans la salle)

OOD AMENAGEMENT DU RHONE
 " GRAND DELTA
 OOG ECONOMIE DANS LA REGION RHONE-ALPES (documentation C.C.I.)
 OOH POPULATION (2 volumes)
 OOJ EMPLOI (2 VOL.)
 OOK SANTE (2 VOL.)
 OOM COMMERCE (2 VOL.)
 " GRANDS MAGASINS
 " TERTIAIRE
 OON ENERGIE
 " ENERGIE NUCLEAIRE RHONE-ALPES
 " MALVILLE (2 VOL.)
 " CREUSOT-LOIRE
 " INDUSTRIE
 " " CHIMIQUE
 " ENTREPRISES
 " METALLURGIE, MECANIQUE
 " DIVERSES INDUSTRIES
 " PECHINEY UGINE KULMANN (1976-77)
 " RHONE-POULENC
 OOP AGRICULTURE (2 VOL.)
 OOQ TRANSPORT (3 VOL.)
 OOR DEPARTEMENTS
 " REGION RHONE ALPES
 OOS JUSTICE
 " " , PRISON
 OOT ELECTIONS MUNICIPALES LYON 2 VOL.
 " " CO.UR.LY
 " " 00-69
 " " DIVERS
 " CONSEIL DES MINISTRES A LYON
 " ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2d tour
 " " " 1974
 " " CANTONALES (1976-77)
 OOV ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
 " UNIVERSITE
 " GRANDES ECOLES

DOSSIERS DE COUPURES DE PRESSE (SUITE)

DOSSIERS NON RELIES

- X01-3 RELIGION, ESOTERISME ,
COUTUME, FOLKLORE
- X-x2 CULTURE, BIBLIOTHEQUE, MUSEE
- X2 BIBLIOTHEQUE PART-DIEU
- X4-5 LITTERATURE, THEATRE
- X6-7 MUSIQUE, CINEMA
- X9 PEINTURE, SCULPTURE

- Y TOURISME, GASTRONOMIE,
LOISIR, SPORT.

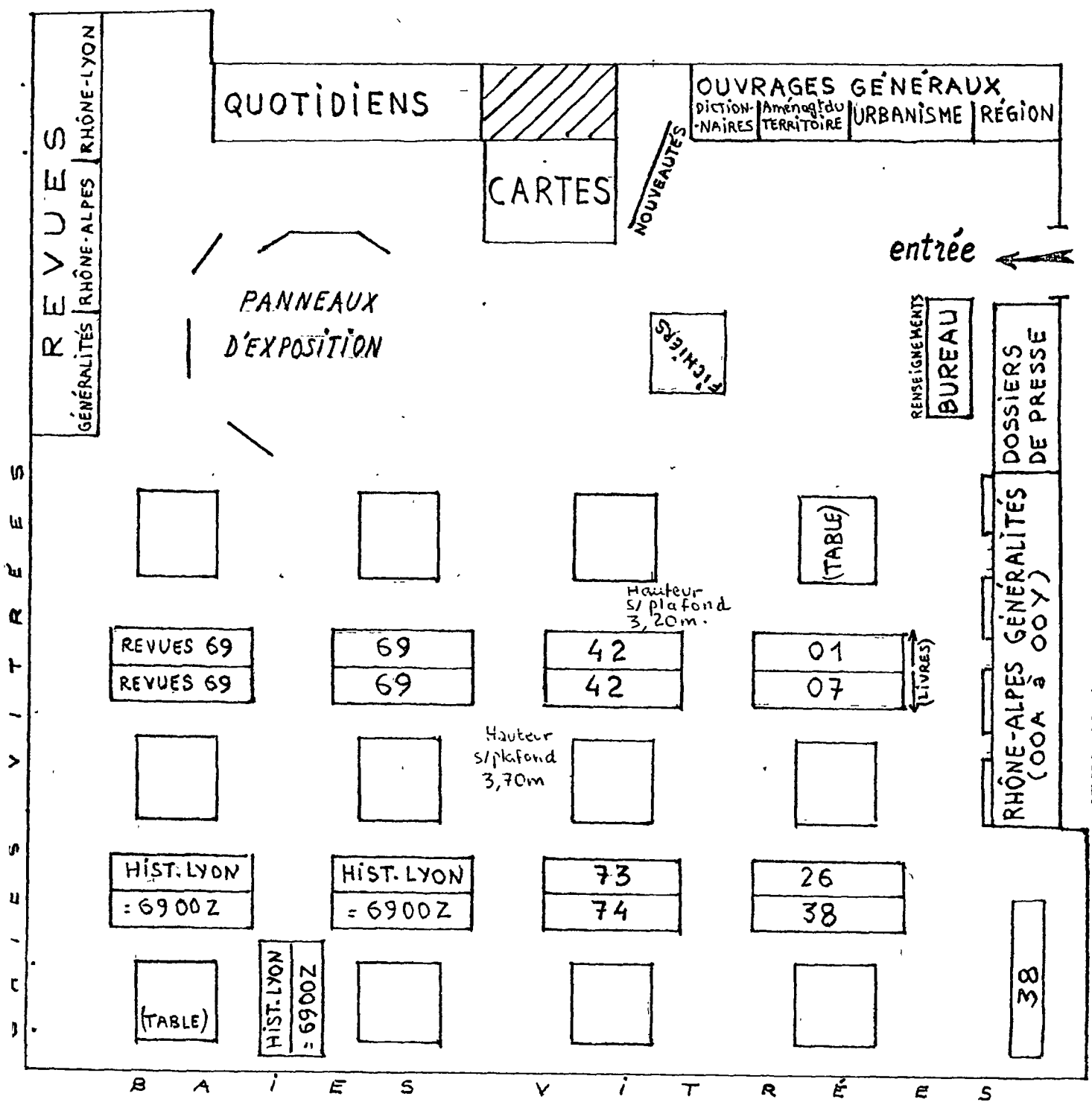
- Z HISTOIRE, ARCHEOLOGIE

DOSSIERS RELIES (dans la salle)

- OOX LETTRES THEATRE
- " ARTS PLASTIQUES, DECORATION (1977)
- " MUSIQUE, DANSE
- " LETTRES, THEATRE 1977
- " CULTURE, BIBLIOTHEQUES, MUSEES 1977
- " ARTS PLASTIQUES, DECORATION 1977
- " FESTIVALS
- " CINEMA, PHOTO 1974-77
- OOY SPORTS
- " " D'HIVER
- " TOURISME (2 VOLUMES).

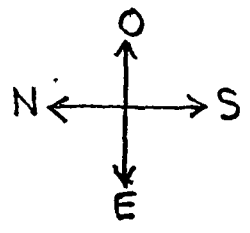
- 01D PLAINE DE L'AIN
- 38A GRENOBLE
- 38-01A L'ISLE D'ABEAU
- 38-01Q AEROPORT DE SATOLAS
- 38-00S BRIGADES ROUGES
- 42-00N MANUFRACTURE 1977
- 69-00A VAUX EN VELIN
- " BRON
- " VENISSIEUX
- " VILLEURBANNE
- 89F ENVIRONNEMENT DANS LE RHONE
- 69-00E^{PAR} PART-DIEU
- " I "
- " II " AUDITORIUM
- " III " BIBLIOTHEQUE
- " IV " CENTRE COMMERCIAL
- " V " DIVERS
- 69-00E URB: URBANISME A LYON (3 VOL.)
- " " QUARTIERS 1-4, CROIX-ROUSSE
- " " QUARTIER 2
- " " QUARTIERS 7-8-9
- 69-00 H PROSTITUTION
- 69-00 N BERLIET 1977
- 69-00 Q TRANSPORTS A LYON (2 VOL.)
- " METRO A LYON -----
- 69-00 S JUGE RENAUD
- " GANG DES LYONNAIS
- " FAUSSES FACTURES
- 69-00 T R. BARRE A LYON (10 FEV. 1977)
- " MORI DE L. PRADEL
- 69-00 R LYON ET LA CO. UR. LY
- 69-00 S POLICE-CRIMINALITE (2 VOL.)

ANNEXE V : PLAN DE LA SALLE



SURFACE : 250 m2 (env.16m de côté)

Environ 50 places assises.



A droite de la salle, en sortant : fichiers de la bibliothèque et salle de bibliographie. (=Sud-Est)

Les bureaux du service sont à l'extérieur de la salle, au Nord-Ouest (par rapport au plan = derrière les murs des revues et quotidiens).

A/ STATISTIQUES 1975-1977.

Calculs établis à partir des documents suivants: grille 1975, Rapport semestriel 1976, Rapport annuel 1976, grille 1977 (cf. §B) →

Certains chiffres manquent pour 1975 et 1976.

1/ PAR SUJETS

2/ PAR SECTEURS GEOGRAPHIQUES.

	1975(1)	1976	1977		1975	1976	1977
A	673		1255	00	168 (2 ^e sem.)	507 (2 ^e sem.)	1456
B	70		40	01	172	343	652
C	193		765	07	71 (2 ^e sem.)	80 (2 ^e sem.)	352
D	256		461	26	25 "	138 "	205
E	491	1018	1334	38	78 "	167 "	698
F	99		235	42	216	431	636
G	168		157	69	2735	4043	5910
H	71	195	296	73	178	295	330
J	31		124	74	75	163	222
K	17		35	TOTAL	5066	8266	11660
L	12		25				
M	68	(89 au 2 ^e semestre)	259				
N	90	120 (2 ^e sem.)	511				
P	136	197 (")	402				
Q	217	544	495				
R	153		368				
S	3		32				
T	4		50				
U	16		8				
V	29	19 (2 ^e sem.)	46				
W	14		16				
X	228		403				
Y	140		371				
Z	1897	1246 (2 ^e sem.)	3972				
TOTAL	5066	8266	11660				

Ces statistiques n'ont qu'une valeur indicative: les comptages sont effectués à partir des ouvrages laissés sur les tables ou rapportés au bureau de renseignements; mais certains lecteurs rangent eux-mêmes leurs livres.

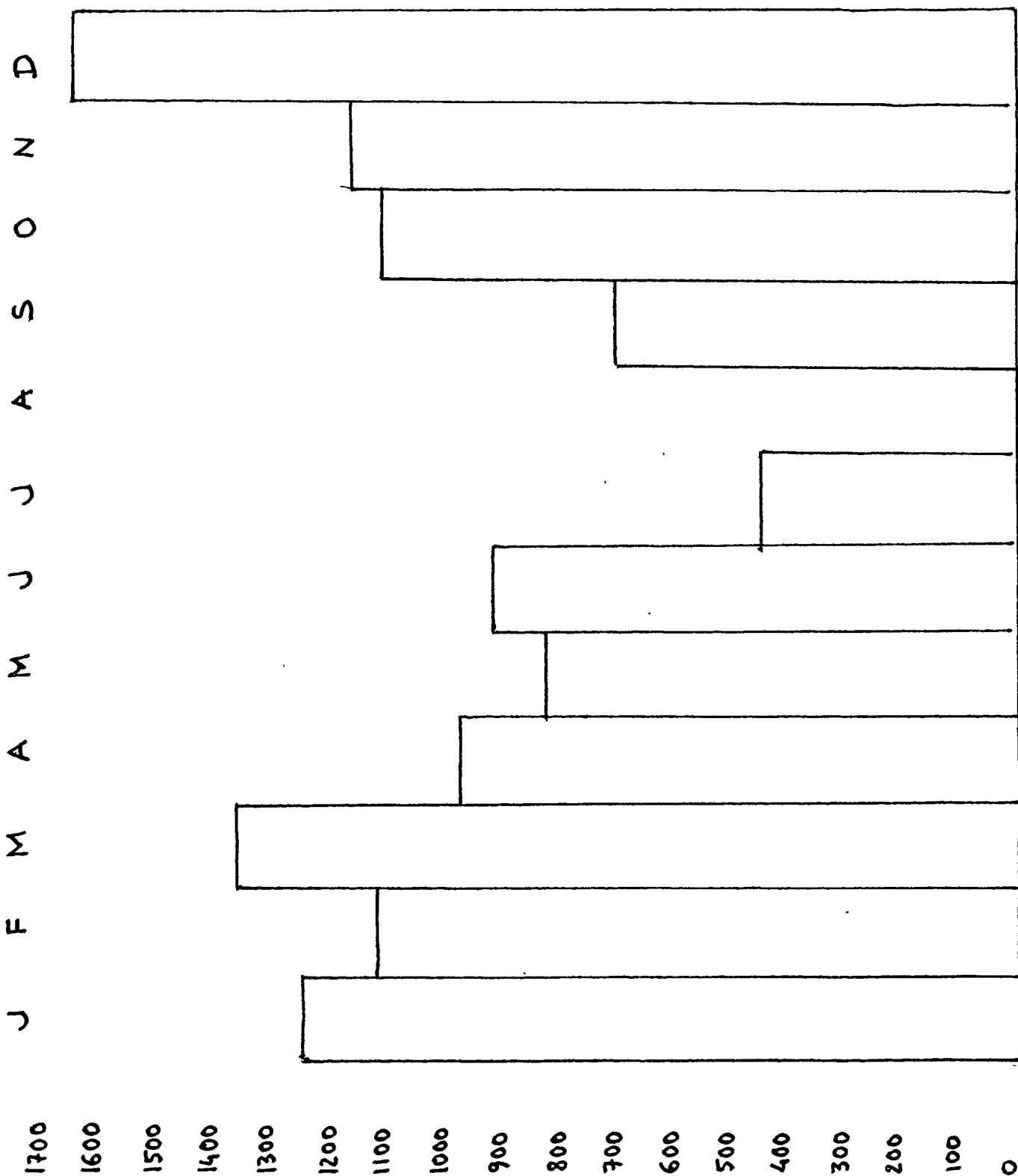
(1) Pour 1975, les mois de Janvier et Juillet manquent.

ANNEXE 25 (Suite)
 B/ CONSULTATIONS 1977 : LES CHIFFRES. (Tableau établi par le S.D.R.)

	A	00	01	07	26	38	42	69	73	74	TOTAL
A	117	24	28	93	145	80	47	654	43	24	1255
B		7	1	1	5	9		12	2	3	40
C	76	189	234	10	17	48	58	93	11	4	765
D	126	166	21	4	4	18	6	66	36	14	461
E	1103	60	51	23	17	71	33	157	14	5	1334
F	108	24	7	4	11	7	31	20	21	8	235
G	22	48	3	5	0	15	0	56	4	0	157
H	6	54	8	21	8	16	11	169	3	0	296
J	19	50	6	2	0	32	1	10	3	1	124
K	0	2	1	0	0	0	0	30	2	0	35
L	0	3	0	0	0	0	0	22	0	0	25
M	4	96	15	2	2	6	6	126	1	1	259
N	23	269	13	1	3	18	42	130	6	6	511
P	89	85	33	38	0	18	10	119	7	3	402
Q	53	55	10	2	17	55	6	293	3	1	495
R	106	88	0	3	6	10	9	146	0	0	368
S	1	6	0	0	0	0	0	25	0	0	32
T	9	14	0	0	1	1	0	25	0	0	50
U	4	1	0	0	0	1	0	2	0	0	8
V	2	15	1	0	0	2	1	25	0	0	46
W	0	5	0	0	0	1	1	9	0	0	16
X	4	32	44	33	8	47	90	62	50	33	403
Y	3	73	1	13	3	11	13	130	62	62	371
Z	4	25	130	97	69	232	269	3024	62	55	3972
	1199	1456	652	352	205	698	636	5910	330	222	11660

C/ CONSULTATIONS 1977 : GRAPHIQUE MENSUEL.

Graphique établi par le S.D.R. (1978) .



ANNEXE VII : COMPOSITION DU FONDS

Tableau établi d'après les données calculées par le S.D.R. en Septembre 1975.

A/ LIVRES	B/ PERIODIQUES
<u>1/ Par secteurs géographiques</u>	
Région Rhône-Alpes en général: 9%	25%
AIN..... 6%	6%
ARDECHE..... 4%	4%
DROME..... 4%	6%
ISERE..... 8%	6%
LOIRE..... 9%	6%
RHONE..... 31%	35%
SAVOIE ET HAUTE-SAVOIE..... 10%	9%
	AUTRES } PERIODIQUES 3%
OUVRAGES GENERAUX (1)..... 19%	
<u>2/ Par sujets</u>	
MONOGRAPHIES, OUVRAGES GENERAUX: 10%	P.O. (3) .. 35%
AMENAGEMENT ET URBANISME (2)..... 17%	
ECONOMIE..... 8%	ECONOMIE: 13%
ADMINISTRATION DES REGIONS..... 4%	
HISTOIRE..... 37%	HISTOIRE: 5%
AUTRES SUJETS..... 24%	

(1)=p.ex. Annuaire statistique de la France, dictionnaire des communes, encyclopédie de l'Urbanisme, traités sur les structures industrielles, l'aménagement rural, l'organisation des régions.

Pour la partie citée dans la salle, cf. les grandes catégories citées dans le plan, annexe V (en haut à droite)

(2) Cette part a augmenté depuis 1975.

(3) La part des Publications Officielles a baissé aujourd'hui (24,8% d'après notre pointage).

1974	1975				1976	1977				
1) LIVRES										
ACQUISITIONS COURANTES 25 000 F dont Histoire de Lyon (depuis Juin 74) .. 10 000 F	DOC. RÉG. Code 44	STJEAN 94	URB. 72	TOTAL 44+94+72	(TOTAL)	DOC. RÉG.	HISTOIRE DE LYON	URBANISME	TOTAL (codes 44+94+72)	
	CIRCUIT MACHINE	11061,80	754,93	1572,23	13888,96	8633,71 F	6603,96	1816	100,65	8520,61
	COMMANDE DIRECTE	14913,00	158,40	1072,50	16143,90	19 791,32 F	23429,17	245	179,45	23 853,62
	TOTAL	25974,80	913,33	2644,73	TOTAL GÉNÉRAL: 29532,86	28 425,03 F	30033,13	2061	280,10	32374,23
2) PHOTOS										
ACQUISITIONS EXCEPTIONNELLES .. 38 000 F dont: 30 000 F (FONDS BORGÉ ET SYLVESTRE) 3000 F (DIAPOSITIVES LYONNAISES) → 5000 F (DIVERS)	PHOTOS	27 040 F				PHOTOS ANCIENNES .. 8000 F .. →	PHOTOS ANCIENNES ... 5200,00 F			
	DIPOSITIVES	7 010 F				CLICHÉS D'APRÈS ARCHIVES ... 1500 F ÉPREUVES ... 400 F .. →	ÉPREUVES	811,70 F		
	PLAQUES	2 125 F				DIPOSITIVES: 2150 F .. →	DIPOSITIVES ..	1300,00 F		
						CARTES POSTALES ... 412,77 F				
	TOTAL	36 175 F				TOTAL .. 12 462,77 F	TOTAL	7470,70 F		
TOTAL ACQUISITIONS 1+2 (LIVRES + PHOTOS): 63 000 F ..				65 107,86 F ..		40 888 F ..			39 844,93 F	
3) RELIURE 35 000 F ..				108 285 F ..		17 643,23 F ..			7 167,26 F	
TOTAL GÉNÉRAL ... 98 000 F ..				173 992,86 ..		58 531 F ..			47 012,19 F	

		1975	1976				1977			
1) LIVRES			DOC. RÉG. (code 44)	HISTOIRE DE LYON (code 94)	URBANISME (code 72)	TOTAL Codes 44+94+72	DOC. RÉG.	HISTOIRE DE LYON	URBANISME	TOTAL (codes 44+94+72)
OUVRAGES ACQUIS A TITRE ONÉREUX	CIRCUIT (Code) MACHINE (96)		127	11	-	138	158	11	3	172
	COMMANDE (Code) DIRECTE (91)		288	4	11	303	400	3	7	410
	TOTAL ACHATS	439	415	15	11	441	558	14	10	582
OUVRAGES ACQUIS A TITRE GRATUIT	DONS (Code) 97	689	386	32	3	421	555	51	3	609
	DÉPOT (Code) LÉGAL (99)	DOC. RÉG. 122 HIST. LYON 1 URB. 1 TOTAL 124	135	5	3	143	186	7	7	200
	TOTAL	813	521	37	6	564	741	58	10	809
TOTAL ACQUISITIONS D'OUVRAGES	1250 (439+811)	936	52	17	1005 ⁽⁴⁴¹⁺⁵⁶⁴⁾	1299	72	20	1391 ⁽⁵⁸²⁺⁸⁰⁹⁾	
2) PHOTOS										
PHOTOS	PHOTOS ANCIENNES				100				65	
	ÉPREUVES				50				36	
	CLICHÉS D'APRÈS ARCHIVES	} 600 (388 photos? en 1974? en 1975)			50	} 551				} 101
	CARTES POSTALES				351					
	DIAPPOSITIVES	X? (200 DIAPOS en 1974)				350			130	
PLAQUES	X?									
TOTAL PHOTOS + DIAPOS.	?				901				231	
3) PÉRIODIQUES		env. 270 titres	+31 (301 titres)				AU 1/1/78: +201 (502 titres)			

Actuellement, le fonds se compose de plus de:

- * 5000 OUVRAGES en libre-accès (TOTAL: +30 000 OUVRAGES)
- * 1500 PHOTOS
- * 500 DIAPPOSITIVES
- * 500 PÉRIODIQUES
- * 300 CARTES

Les statistiques sont rendues difficiles par le fait que certaines lettres contiennent à la fois p.ex la réponse à une commande et une demande de renseignements; de plus, certains correspondants écrivent plusieurs lettres: questions et réponses se chevauchent sur 2 ans.

Le classement des lettres à l'intérieur de chaque dossier (commande; demande de renseignements; divers; photocopies; audio-visuel; périodiques; libraires d'occasion, ...) se fait par ordre alphabétique, au nom le plus précis. Cependant, certaines lettres sont classées au sigle, d'autres au nom développé: les lettres d'un même organisme peuvent se trouver en 2 endroits différents. Autre inconvénient: les services d'une même Administration situés en un même lieu n'étant pas classés ensemble, on ne peut que reconstituer difficilement une statistique thématique. Ex: D.D.E et Atelier d'Urbanisme seront évidemment classés à un endroit différent.

Voilà pourquoi les statistiques effectuées sont parcellaires. Elles permettent cependant de se faire une idée approximative des relations du service avec les organismes et du courrier qu'il reçoit.

1975

- 20 libraires d'occasion (=en fait 31 commandes) ^{De 1 à 55 ouvrages} _{16 lots de cartes postales}
- 74 demandes de renseignements par correspondance, dont 17 provenant de l'étranger (3 Angleterre, 3 Allemagne, 2 Pays-Bas, 2 Espagne, 2 USA, 2 Italie, 2 Belgique, 1 Roumanie)
- Courrier très copieux pour les relations avec les organismes (plus de lettres qu'en 76 et 77).

1976

- 6 libraires d'occasion (dont 3 libraires différents de 1975)
- 35 demandes de renseignements;
 - 14 de France sauf Rhône-Alpes (5 Paris et rég. paris., 2 Marseille, ...)
- N.B. Les organismes qui écrivent plusieurs lettres (ex: B.G.R.M.) ne comptent que pour 1.
- 13 de Rhône-Alpes
- 8 de l'étranger (3 Angleterre, 2 Italie, 1 Suisse, 1 Allemagne, 1 U.R.S.S.)

La plupart de ces demandes sont d'ordre historique ou biographique.

- 17 demandes de photocopies, dont certaines émanent de professeurs étrangers.

.../...

1977

- 11 libraires d'occasion (ouvrages commandés: de 1 à 24)
- 44 demandes de renseignements :
 - 20 de particuliers (dont la moitié de l'étranger: Japon, URSS, USA, ...)
 - Certaines comprennent également des demandes de photocopies.
- 24 d'organismes (dont 5 proviennent de bibliothèques)
- 12 demandes de photocopies.

Nous avons essayé de faire un pointage plus détaillé pour 1977. Il n'est pas facile de classer en catégories; ce pointage n'a donc qu'une valeur relative. De plus, ces chiffres peuvent évidemment beaucoup varier d'une année à l'autre.

-314 organismes ou particuliers relevés dans le courrier commandes:
Ce chiffre ne donne pas le nombre de lettres, beaucoup plus élevé, (1) que nous n'avons pas calculé; il ne donne pas non plus la répartition courrier reçu/courrier envoyé par le Service.

- *Administration scolaire et universitaire : 27
(Académies, lycées, C.R.D.P., Instituts d'Université, grandes Ecoles, ONISEP, C.N.R.S., Centres de recherches, ...)
- *Archives : 2
- *Particuliers : 13 (mémoire; ouvrage local; nucléaire, ...)
voir aussi Ecologie (Il n'est pas toujours possible de faire la part entre les particuliers représentant un organisme et les autres)
- *Sociétés écologiques : 7
- *Entreprises privées diverses : 9 (Rhône-Alpes)
- *Chambres consulaires et "annexes" : 21 (Comités d'expansion économique, Jeune Chambre économique, ...)
- *Transports en commun : 3 (TCL, SEMALI, Assoc. Lyon Métro)
- *Aménagement économique divers : 11
- *Aménagement du territoire et Urbanisme : 32 (organismes d'études, ...)
voir aussi les 3 catégories précédentes;
- *Etablissements publics divers : 9 (EDF, SNCF, BGRM, INSEE, Compagnie Nationale du Rhône, l'Isle d'Abeau, ...)
- *Ministères et services extérieurs (sauf D.D.E et Education et Universités) : 20 (directions régionales, Préfectures, ...)
- *Collectivités locales : 35 (essentiellement villes)
- *Partis politiques : 2
- *Tourisme : 13 (Syndicats d'Initiative, associations, ...)
- *Sport : 6 (dont 3 associations de spéléo.)
- *Associations culturelles : 19
- *Sociétés locales et savantes : 5
- *Editeurs : 9 (voir aussi Journaux)
- * " " de périodiques : 13 (dont 8 Journaux nationaux, 3 locaux, 1 régional autre que Rhône-Alpes, 1 étranger)
- *Imprimeur : 1
- *Comité Economique et Social : 1
- *DIVERS : 6
- *Bibliothèques : 5 (B.M., B.U., Bibliothèque du Musée historique de Gadagne de Lyon)

*

*

*

(1) IL PEUT Y AVOIR PLUSIEURS LETTRES PAR ORGANISME.

I - GENERALITESA/ SUR LES BIBLIOTHEQUES REGIONALES :

LELIEVRE (Pierre). Un projet de bibliothèque régionale.
In: Archives et Bibliothèques, (1937-38), n°3, p.170-189.

B/ SUR LA DOCUMENTATION LOCALE ET REGIONALE:

- 3 articles du "Bulletin des Bibliothèques de France" :
- * Journées d'étude des bibliothèques de France, B.B.F., (1957), n°12.
v. en particulier la 1ère séance: la documentation locale et régionale, p.882-885.
 - * ROCHER (Jean-Louis), Bibliographie et documentation régionales, B.B.F., (1958), n°11, p.783-790.
 - * RICHTER (Noé), La documentation locale, B.B.F., (1963), n°5, p.201-207.

C/ SUR LA DOCUMENTATION A LYON :

- * CHAIGNE (Christiane), PALIARD (Suzanne), - Les ressources documentaires de la ville de Lyon dans les domaines économique, social, et culturel, ... - Lyon: C.E.L.A.I.O., Univ. Lyon II, 1974. - 210 f. dactyl., tabl.; 30 cm. - (Mémoire I.N.T.D. 2e cycle: Lyon: 1974).

D/ SUR LE DEPOT LEGAL:

- * REGIE DU DEPOT LEGAL. - Le Dépôt légal: instructions pratiques et textes légaux ... - Ministère de l'Intérieur; Bibliothèque Nationale, 1943.
- * BIBLIOTHEQUE NATIONALE : divers mémentos et dépliants sont parus sur le Dépôt légal.
- * DOUGNAC (M.T.), GUILBAUD (H.). Le Dépôt légal.
In: Bulletin de Bibliothèques de France, (1960), n°8, p.283-297.

II - DOCUMENTS ELABORES PAR LE S.D.R.A/ NOTES ADMINISTRATIVES A USAGE INTERNE :

- * ROCHER (Jean-Louis). Note sur la documentation régionale.
10 Décembre 1973. - 1f.
- * S.D.R. Bilan et perspectives. - Janvier 1974. - 7 f.
- * Objectifs de la salle d'information et de documentation régionale.
- (Avril 1974). - 1f.
- * S.D.R. Rapport semestriel. - 12 Juin 1974. - 4f.
- * Salle régionale. (fichiers et dossiers). - 23+2 p.
- * Salle régionale. Rapport annuel: année 1974. - 5f.
- * RENOULT (D.). Salle régionale: les acquisitions. - 4f.

- * RENOULT (Daniel) La salle de documentation régionale. 8 f. - 70 -
- * S.D.R. Rapport semestriel. Juillet 1975. f.
- * Classification de la documentation régionale : mise à jour
Février 1975. - (15)f.
- * Salle régionale. Rapport annuel 1975. - 5f.
- * Documentation régionale. Rapport semestriel Janvier-Juillet 1976.
- 7f.
- * Salle régionale. Rapport annuel 1976. - 7 f.
- * Documentation régionale. Projet de programme pour mars-avril 1977.
- 20 Février 1977. - 3 f.
- * ((WEBER (Yvette). ^{Notice} ~~Rapport~~ de présentation de la salle. 1978))
12+2 p.
- * ((Rapport annuel 1977 : manuscrit pour l'instant. Avril 1978 .))

B/ DOCUMENTS DESTINES AU PUBLIC:

- * Salle régionale; Bibliothèque de la Ville de Lyon.
((Dépliant cartonné 3 volets. ^{p1976 d'après le rapport 1976.} s.d.)) C'est un guide du lecteur.
- * Documentation régionale : Liste des périodiques au 1er Janvier
1978. - 49 p. (La liste précédente est parue en mai 1976) -
- * ((Bibliographie Régionale)) :
"Région Rhône-Alpes. Documents parus en ... reçus par la B.M.
de Lyon". (Etudes documentaires 1ère Série .)
- 1974 . 71 p.
- 1975 et supplément 1974 . 108 p.
- 1976 et Suppléments: 1974-1975 . 159 p.

*

*

*

TABLE DES MATIERES

page

1 Liste des abréviations

2 INTRODUCTION

 I/ L'originalité du service

 A) Son objet

 B) Son ampleur (annonce du plan)

3 II/La démarche de l'enquête

 A) A la B.M.

 B) A l'extérieur

5 PREMIERE PARTIE : LA PLACE DU S.D.R.

6 I/ LE CADRE CONCEPTUEL

 1) Définition de la Région

7 2) Documentation locale et documentation régionale

8 3) La bibliographie régionale :

 a rôle

 b contenu

 c limites

10 4) Le centre de documentation régionale

 II/ LES MOYENS DU S.D.R.

 1) Les locaux

 a) de la B.M.

 b) du service

12 2) Le personnel

 3) Les finances

 a) le budget

13 b) comparaison avec les autres bibliothèques

14 c) le circuit des commandes

 d) les lourdeurs de la comptabilité

15 III/ LE CONTEXTE LYONNAIS : COMPARAISON AVEC D'AUTRES SOURCES
D'INFORMATION LOCALES OU REGIONALES

 1) Relations avec les Archives départementales

16 a) rôles respectifs Archives/ S.D.R.

 b) relations S.D.R./ Archives

 c) comparaison avec les autres bibliothèques

 2) Relations avec les Archives municipales

 a) présentation; le fonds

 b) relations avec le S.D.R.

17 3) Comparaison avec quelques centres d'études ou universitaires

 a) C.R.D.P.

 b) O.E.R.A.

18 c) Centre de documentation théâtrale

19 DEUXIEME PARTIE : UN FONDS VARIE

20 I/ LA POLITIQUE D'ACQUISITION

 1) Les limites inévitables

 a) le niveau de spécialisation (pour mémoire)

 b) limites territoriales

21 c) quant au libre-accès

 d) quant aux dates retenues (S.D.R. et fonds ancien)

- 22 2) Peu de limites :
 - a) quant aux disciplines abordées
 - le problème de l'urbanisme
 - la répartition par sujets
- 23 b) quant aux types de documents retenus
 - le S.D.R.
 - les autres bibliothèques
- 26 II/ LES MODES D'ACQUISITION
 - 1) Le dépôt légal imprimeur
 - a) le fonctionnement du système
 - 27 b) les résultats
 - 29 2) Les libraires
 - a) les libraires commerciaux traditionnels
 - b) " " d'occasion
 - 30 3) Les contacts
 - a) le contact systématique des organismes publics ou privés
 - a1 les contacts personnels
 - 31 a2 le dépouillement des périodiques
 - b) les particuliers
 - 32 c) les modes d'acquisition originaux :
 - tracts
 - envoi de circulaires
 - annonces dans la presse

33 TROISIEME PARTIE : UN TRAVAIL DOCUMENTAIRE POUSSE

34 I/ UN CADRE DE CLASSEMENT ORIGINAL

- 1) Présentation du système
- 2) Avantages du système

36 II/ SON APPLICATION : DES PRODUITS ELABORES

- 1) Les fichiers
 - a) extérieurs à la salle
 - b) de la salle
 - 37 c) internes au service
 - d) des autres bibliothèques
- 2) Les dossiers de presse
 - a) non reliés
 - b) reliés
 - 38 c) intérêt
 - d) autres bibliothèques
- 3) la bibliographie régionale
 - a) présentation
 - 39 b) lacunes
 - c) tares de l'automatisation

40 III/ SES RESULTATS : L'IMPACT DU SERVICE DANS LE PUBLIC
A TRAVERS :

- 1) Le cahier de suggestions
- 42 2) Les demandes de renseignements par correspondance
 - a) évolution
 - b) résultats

page

44 CONCLUSION

I/ "Bibliothèque Publique Régionale" : un concept à affirmer

46 II/ une véritable coordination reste à faire

1) entre centres d'une même Région : le cas de Rhône-Alpes

47 2) entre bibliothèques régionales

50 ANNEXES

51 I/ Questionnaire envoyé aux bibliothèques "régionales"

52 II/ Les bibliothèques régionales :

A) Présentation

53 B) Tableau résumé des réponses au questionnaire

(dépliant 3 volets)

54 C) La bibliothèque historique de la ville de Paris

55 D) Les fonds normands : Rouen et Caen

57 III/ Plan de classement de la salle

58 IV/ Liste des dossiers de presse

60 V/ Plan de la salle

61 VI/ Consultations

64 VII/ Composition du fonds

65 VIII/ Budget

66 IX/ Acquisitions

67 X/ Pointage du courrier

69 BIBLIOGRAPHIE

71 TABLE DES MATIERES

*

*

*

